

L'ŒIL DE LA POLICE

Publication nationale

Emportées par les Vagues

Hebdomadaire



Malgré tous les avis, malgré des exemples cependant terribles, il se trouve toujours des baigneurs imprudents.
 Une catastrophe s'est ainsi déroulée sur la plage d'Ault-Onival. Depuis deux jours, une véritable tem-
 (Lire la suite page 2.)

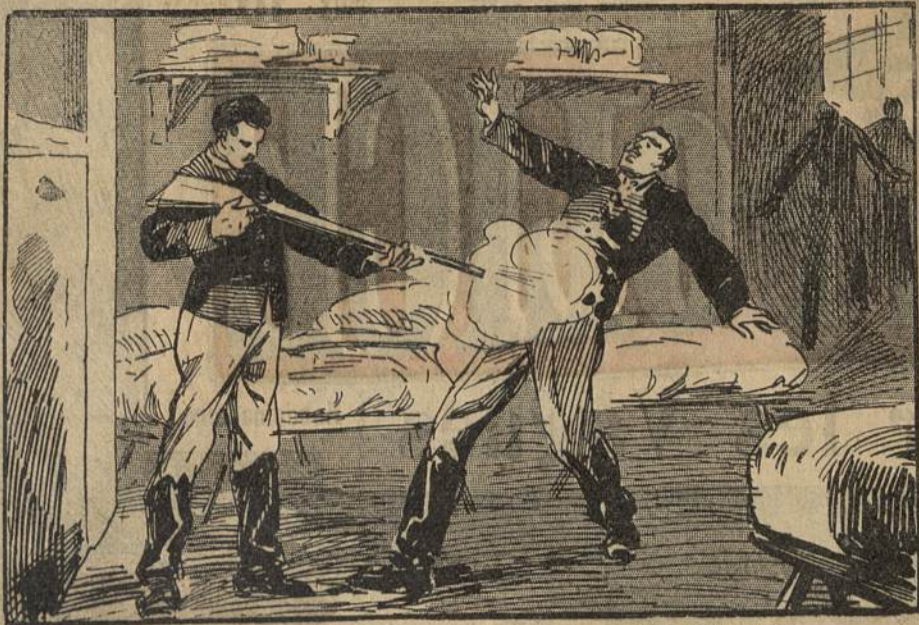
cal, la foule en marche, ent tomber L'un deux, défoncé. Il ateliers de

BELLE.

E. — Le faison d'un étage, n torobis, ru s accoururent siers Ceylos es me étage dan ieure et a ét é. immédiatement militaire Saint- a été adm

PARIS.

Un drame à la Caserne



Un tragique accident s'est produit à la caserne de dragons, à Compiègne. Un élève brigadier faisait examiner sa carabine par un de ses camarades, sans se rappeler que l'arme était chargée. Soudain une détonation rétentit et le malheureux cavalier, atteint en plein ventre par la charge, s'écrasa comme une masse au milieu de la chambrée. On se précipita à son secours et, en toute hâte, on transporta le blessé à l'hôpital militaire. Mais tous les soins furent inutiles et il succomba peu après son admission. Avant de mourir, l'infortuné déclara que lui seul était cause de l'accident.

Emportées par les Vagues

(Suite)

pète se déchaînait sur la côte. Le vent soufflait avec rage, bouleversant les sables mouvants qui abondent dans ces parages. Naturellement, les promeneurs avaient fui devant l'ouragan et sur la plage, le drapeau rouge indiquait aux lémeraires qu'on ne pouvait songer, sans péril manifeste, à abandonner le bord.

L'inclémence du temps ne suffit pas, cependant, à retenir à l'hôtel les jeunes Parisiennes, avides de liberté et de grand air. Sept d'entre elles, insoucieuses de l'ouragan, avaient poussé jusqu'au bord de la mer, et là, en dépit du vent furieux et des interdictions administratives, elles entendaient se livrer au plaisir du bain, trouvant agréable de lutter contre les vagues courroucées.

Mais le maître-nageur intervint et, bon gré mal gré, les obligea à ne pas poursuivre leur imprudente tentative. Elles quittèrent donc l'espace affecté aux bains, devant les cabines, et s'en furent plus loin. A cinq cents mètres environ, dans un endroit particulièrement dangereux, où l'année dernière encore, deux pêcheurs avaient trouvé la mort, elles s'arrêtèrent et, ne prévoyant pas le danger, entrèrent dans l'eau.

Elles ne savaient pas nager, mais la mer se retirait et cette circonstance les rassurait contre tout péril. Cependant la violence du vent avait bouleversé les sables; un trou, profond en temps normal de cinquante centimètres à peine, s'était creusé et l'eau y dépassait la hauteur d'un mètre vingt.

Les jeunes filles s'en approchèrent. A ce moment, une lame arriva brusquement, les saisit et les roula dans le trou agrandi.

Un cri d'épouvante échappa aux personnes qui avaient vu le drame. Elles se précipitèrent au secours des malheureuses qui poussaient des clameurs affolées, cherchant vainement à se dégager et à atteindre le rivage qu'elles voyaient si proche.

Douze fois, la vague revint submergeant à chaque fois le groupe de jeunes filles et couvrant leurs visages contractés d'horreur. Enfin, on parvint à arracher les infortunées à leur terrible situation; pas toutes, cependant; une d'entre elles avait disparu, emportée par la mer.

Aux six qu'on avait ramenées sur le bord des soins énergiques furent donnés. Elles étaient toutes évanouies. Après une heure d'efforts, une d'entre elles put être ranimée; puis, deux autres revinrent à la vie. Leur état inspire encore de vives inquiétudes.

Une quatrième, âgée de dix-neuf ans, n'a pu être définitivement sauvée qu'au bout de plusieurs jours. Quant aux deux autres, tous les soins demeurèrent inutiles : la mort avait fait son œuvre.

Malgré d'actives recherches, on n'a pas retrouvé le corps de la jeune disparue.

Le scandale de la police américaine

Nous avons relaté l'assassinat à New-York du tenancier de jeux Rosenthal par des policiers américains.

De nouvelles révélations sur la corruption de la police new-yorkaise ont continué à entretenir l'émotion. En conséquence, un grand nombre d'agents ont remis leur démission au commissaire de police.

L'un d'eux s'est même suicidé, après avoir laissé un mot dans lequel il dit qu'il préfère mourir « plutôt que de supporter davantage la haine dont sont maintenant entourés tous les policiers ».

Le correspondant du *Daily Chronicle*, à New-York, ajoute qu'on a également tenté d'empoisonner les hommes qui s'occupent de tirer au clair l'affaire Rosenthal : le « district attorney » et un détective privé.

Le premier, qui reçoit chaque jour des lettres de menaces par douzaines, trouva dans son courrier une petite boîte contenant des pastilles de chocolat, avec un mot aimable signé du nom d'un de ses amis.

Les bonbons auxquels le magistrat se garda bien de goûter furent ensuite analysés : ils étaient empoisonnés !

De son côté, le détective qui se trouve à Denver, en Colorado, souffrirait de graves douleurs intestinales, et les journaux laissent entendre qu'on a tenté de l'empoisonner.

La machine à fouetter

Le professeur Duff Andrew, de l'Université d'Illinois, vient d'être arrêté, sa femme ayant déposé contre lui une plainte pour « mauvais traitements par des moyens scientifiques ».

Quelque étrange que paraisse au premier abord le grief formulé par Mme Andrew, il n'en semble pas moins fondé.

M. Andrew fait à l'Université un cours de mécanique rationnelle. Il s'est spécialisé par des recherches de combinaisons grâce auxquelles on puisse obtenir le plus grand rendement de travail dans le plus petit espace de temps possible.

Parmi ses inventions, il convient d'en citer une qui a au moins le mérite de l'originalité. Il s'agit d'une « machine à fouetter », afin de pouvoir, sans perdre de temps, infliger des corrections à sa femme et à son enfant.

L'appareil est très ingénieusement construit avec des plaques d'aluminium et des bâtons de bambou. Des dispositions spéciales sont prises pour qu'il ne puisse causer aucune blessure. Il comporte même une sorte de man-

CONTRE L'ABUS DU REVOLVER

Depuis le temps qu'on se plaint de l'abus des armes à feu, peu de mesures avaient été prises pour y mettre un terme.

M. Briand vient d'adresser aux procureurs généraux la circulaire suivante, qui permettra d'élever les pénalités antérieures à ce sujet :
Le garde des sceaux, ministre de la justice, à M. le procureur général.

La fréquence croissante des attentats, commis à l'aide du revolver, a justement ému l'opinion et préoccupé les pouvoirs publics.

Le Parlement est saisi de divers projets ou propositions tendant à renforcer la législation actuelle relative aux armes prohibées. Mais en attendant qu'il ait été statué à cet égard par les Chambres, il me paraît possible, dès maintenant, au moyen d'une application à la fois ferme et judicieuse des lois en vigueur, de réprimer efficacement les excès de toutes parts signalés, et dont témoignent, par l'augmentation du nombre des meurtres, les comptes de la statistique criminelle.

La loi du 24 mai 1834, qui a modifié l'article 314 du code pénal, punit d'une peine de dix jours à six mois de prison, et d'une amende de 16 à 200 francs, tout individu trouvé porteur, hors de son domicile, d'une arme prohibée. Il n'est pas douteux que le revolver de poche, quelles que soient ses dimensions, rentre dans la catégorie des armes prohibées.

D'une façon absolue, la loi interdit le port des armes secrètes. Mais l'application de cette prohibition générale laisse aux magistrats le choix de sanctions pouvant être abaissées, par l'admission de circonstances atténuantes, jusqu'à une amende minime, ou s'élever jusqu'à un emprisonnement de six mois, aggravé de la peine accessoire de l'interdiction de séjour.

L'indulgence s'impose à l'égard de l'honnête homme trouvé porteur d'une arme prohibée, mais ayant pour excuse la menace d'une agression. Par contre, pour rendre effective la protection qu'a en vue la loi, ses pénalités doivent atteindre, dans toute leur rigueur, les gens sans aveu et les récidivistes. Elles doivent être appliquées sans faiblesse aux inculpés qui, à raison des circonstances mêmes dans lesquelles a été constatée l'infraction, apparaissent comme dangereux. C'est ainsi que le délit de port d'arme prohibée ne manquera jamais d'être relevé contre les individus appréhendés en état d'ivresse publique, au cours de manifestations tumultueuses, à l'occasion de rixes ou de bagarres.

Dans tous les cas, les armes seront saisies et le ministère public en requerra du tribunal la confiscation.

Les magistrats des parquets devront user de

la procédure du flagrant délit dans toutes les affaires qui pourront la comporter. Elle ne doit pas être appliquée aux mineurs de seize ans, une information étant à leur égard nécessaire. Mais vous ne perdrez pas de vue que l'usage des armes prohibées, et notamment du revolver, tend à devenir un facteur inquiétant de la criminalité juvénile.

D'autre part, il convient de noter que le port d'une arme est prévu comme circonstance aggravante de diverses infractions, spécialement des délits de rébellion, de mendicité et de vagabondage. Le cas échéant, cette circonstance ne sera point omise dans la prévention.

Si la seule possession du revolver et des autres armes prohibées, dans les conditions déterminées par la loi, ne doit pas échapper aux poursuites, l'usage de ces armes dans une intention agressive doit être plus sévèrement encore réprimé. A la vérité notre code pénal, à la différence des législations étrangères, n'a pas fait de cet acte une cause d'aggravation légale des délits de coups et blessures ou de violences. Mais son importance essentielle ne saurait être négligée par les tribunaux dans l'application de la peine. Trop souvent il a été apprécié avec une indulgence excessive ou même innocente comme un geste irréfléchi, alors que, volontairement accompli, il engage la responsabilité de son auteur dans la mesure des risques graves qu'il présente. C'est dans les affaires de cette nature que le bénéfice du sursis a été, bien des fois, abusivement accordé. Le devoir des magistrats est de réagir contre certaines tendances des mœurs publiques, qui ont été trop facilement excusées par la justice répressive, et dont le péril, à cause même de l'indulgence dont elles ont bénéficié, ne cesse chaque jour de grandir.

Il vous appartient, monsieur le procureur général, de prendre, dans votre ressort, toutes les dispositions nécessaires pour assurer, d'après ces recommandations, l'application régulière des sanctions, unanimement souhaitées, que réclame un intérêt primordial de sécurité.

Je désire surveiller l'exécution de ces instructions et me rendre compte des résultats qui seront obtenus. Vous aurez soin, en conséquence, de m'adresser chaque trimestre, à partir du 1^{er} novembre prochain, un relevé des poursuites engagées et des condamnations prononcées pour port d'armes prohibées ainsi que pour violences commises avec usage de ces armes. Je vous serai obligé de joindre à ce relevé trimestriel vos observations personnelles.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, ARISTIDE BRIAND.

mètre qui indique le degré de la punition, et, suivant qu'on tourne un bouton, la machine fouette plus ou moins fort.

L'intervention du professeur n'eut pas, mal-

gré son ingéniosité, l'heur de plaire à Mme Andrew, qui, parait-il, en ressentait trop souvent les effets. Voilà pourquoi l'épouse a eu recours à la justice.

CONCOURS N° 44 (6 Séries).

LE BAS DE LAINE DU PÈRE GOURJU

CINQUIÈME SÉRIE (Voir la notice page 11)



LISTE DES PRIX

Premier prix. — 50 francs en espèces.
2^e PRIX. — Un magnifique samovar, cuivre.
3^e 4^e et 5^e PRIX. — Une ravissante Pendulette de bureau.
6^e au 12^e PRIX. — Un très joli service à hors d'œuvre, 4 pièces en émail.

13^e au 20^e PRIX. — Un délicieux porte-mine en argent.
21^e au 30^e PRIX. — Un superbe Rasoir mécanique de sûreté.
31^e au 50^e PRIX. — Un bel éventail écran japonais, en soie.
51^e au 100^e PRIX. — Une jolie glace de poche, broquée.

Dans le prochain numéro :

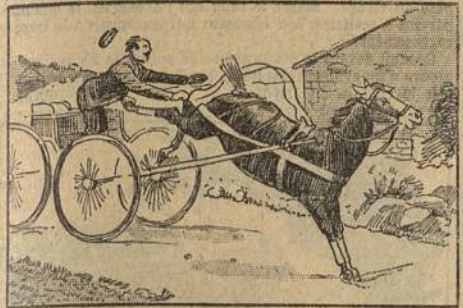
LA MAIN ET LA BAGUE

GRAND ROMAN POLICIER

Les Faits-Divers de la Semaine

EXPLOSION D'UNE BOMBE. — Vers onze heures et quart du soir, un attentat a été commis contre une maison où habitent le commissaire central adjoint et le commissaire aux délégations judiciaires.

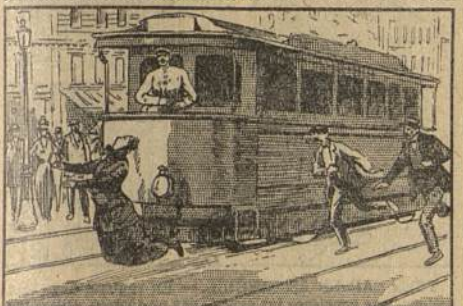
Un engin placé sur le seuil de la porte a fait explosion, avec un bruit formidable qui fut entendu du centre de la ville. Les dégâts matériels sont excessivement importants. Il n'y a pas eu de blessés. **MARSEILLE.**



UNE RUADE. — Au cours d'une promenade, un cheval attelé à une « araignée » s'emballa. Un cahot de la voiture projeta un peu le conducteur en avant. A ce moment, le cheval lança une violente ruade qui atteignit le conducteur à l'estomac et le projeta sur le sol. Le malheureux se fit de profondes blessures. Le cheval s'abattit un peu plus loin. **PARAY-LE-MONIAL.**

VIILLARD MEURTRIER. — Au hameau de Conche, le fils du garde champêtre, âgé de vingt-quatre ans, ayant reproché à un vieillard de 75 ans d'avoir, il y a quelques années, fait payer à son père deux fois le prix d'une vente de foie, une discussion s'ensuivit.

Le vieillard se munit d'un couteau et en frappa le jeune homme, qui eut un poumon perforé. La mort fut instantanée. Le septuagénaire meurtrier est arrêté. **ANNECY.**



LA MORT DE LA VIEILLE MAMAN. — Une femme, âgée de 73 ans, se rendait à l'hôpital pour voir son fils, lieutenant de vaisseau, qui s'y trouvait en traitement. Boulevard Cuvier; elle ne put éviter un tramway électrique. Celui-ci la renversa et lui écrasa les deux jambes. On dut lui faire subir la double amputation. Mais elle succomba peu après. **TOULON.**



UNE SOUPAPE QUI ÉCLATE. — Plusieurs ouvriers d'une usine de cimenterie travaillaient à proximité d'une chaudière. Soudain la soupape se rompit et la vapeur se répandit sur eux. Un des ouvriers, âgé de 58 ans, est mort; un autre est horriblement brûlé. **CHAROLLES.**

LES MILLIONS DU NOTAIRE

Nouvelle inédite

PAR M. HÉRSENT

V (Suite.)

La malheureuse Jeanne ne pensait plus à ce moment qu'à une chose, c'est qu'elle avait enfin entre les mains le moyen de réhabiliter son père et qu'elle tenait celui qui l'avait tué.

Affolée, elle prit son élan.

— Je vais aller le dénoncer à la police, se dit-elle.

Mais elle s'arrêta net.

Dans son cerveau où toutes les idées se heurtaient confuses, où la folie commençait à s'installer en maîtresse, une idée lui vint qui la cloua immobile à la même place.

— Mais cet homme qui a tué ton père, c'est ton mari, c'est le père de ton enfant !

Et, incapable de supporter plus longtemps une pareille torture, elle poussa un cri étouffé et roula inanimée sur le plancher.

Le faux Duval n'avait rien entendu. Sans soupçonner que sa femme gisait là, près de lui, ayant surpris son terrible secret, il continuait à discuter posément avec son ex-copain.

Celui-ci s'entêtait à vouloir le partage absolu.

Il discutait les chiffres que lui donnait Zulmann, et évaluait avec certitude à quelques milliers de francs près, le total des valeurs trouvées chez le notaire.

Le bandit était bien documenté; il avait retrouvé tous les journaux de l'époque qui avaient parlé longuement du suicide du notaire, et établi, preuves à l'appui, le chiffre du détournement commis.

Il arrivait ainsi au total de quatre millions, et il exigeait pour sa part deux millions, ou alors c'était la dénonciation au parquet, l'arrestation et très probablement l'échafaud.

— Mon vieux, dit enfin Samuel en se levant, c'est entendu, je reviendrai demain. D'ici là arrange toutes tes affaires de manière à pouvoir me livrer ma part; j'y compte !

Il appuya sur ces mots d'une façon qui ne laissait aucun doute sur ses intentions.

Zulmann, le faux baron Duyal, laissa partir son ex-copain sans un geste; il réfléchissait.

Il se demandait comment il arriverait à se débarrasser d'un témoin aussi exigeant, car il était bien résolu à ne lui point donner ce qu'il demandait.

Tout en marchant fiévreusement par

* Voir les numéros 187 à 191.

la chambre d'un air sombre, cherchant une solution, il étreignait dans sa poche un poignard effilé qui ne le quittait jamais.

— Eh! parbleu! dit-il en relevant la tête d'un air de défi, voilà qui m'en débarrassera demain quand il viendra... Ah! il veut part à deux, je lui donnerai part entière et lui ferai bonne mesure... Qu'ai-je à craindre?... Un repris de justice avéré chez le baron Duval, homme riche, par conséquent honorable... celui-ci en état de légitime défense tue l'apache; la justice n'a rien à y voir.

« Je reçois des félicitations pour avoir délivré la société d'un bandit. »

Il se dirigea pour sortir vers la petite porte derrière laquelle gisait toujours sa femme évanouie.

En apercevant le corps étendu à terre, il poussa un cri de terreur et devint atrocement pâle.

Que faisait là sa femme si près de lui?... Avait-elle entendu? Connaisait-elle son secret? Était-ce là la cause de son évanouissement?

Le front du misérable se couvrit d'une sueur froide et il ne put retenir un tremblement convulsif de tous ses membres.

Sa femme!... sa femme qu'il adorait, savait qu'il n'était qu'un assassin!... Il ne se doutait certes pas des liens qui unissaient Jeanne au notaire.

C'est à peine si la similitude des noms l'avait frappé.

Et encore se rappelait-il bien au juste le nom de sa victime?

Le clerc indicateur du coup à faire le lui avait écrit sur un bout de papier, mais, la sinistre besogne terminée, il l'avait oublié; que lui importait!

C'était Samuel, l'ex-copain de Fresnes, qui le lui avait rappelé.

Mais celle qu'il avait épousé demeurait loin de l'endroit où M. Ducos avait exercé sa profession. Pourquoi le meurtrier, sur l'énoncé d'un nom banal, eût-il soupçonné que la jeune fille dont il était devenu amoureux et qu'il allait épouser, était la fille de sa victime?

Amoureux, certes, il l'était; ça avait été sa seule faiblesse.

Il faut toujours qu'il y ait quelque point faible chez ces bandits de haute envergure qui semblent vivre en marge de l'humanité.

Il sonna un domestique, et, aidé par lui, il transporta avec d'innombrables précautions sa femme jusqu'à son appartement.

Puis il fit mander un médecin.

Mais, avant que celui-ci fût arrivé,

Les Faits-Divers de la Semaine

(Suite).

LA JALOUSIE. — Un jeune homme de 25 ans, négociant en vins, filait sa maîtresse qu'il soupçonnait d'infidélité. L'ayant vue s'arrêter auprès d'un jeune homme qu'il supposait être un rival, il tira sur elle deux premiers coups de revolver.

La pauvre fille se réfugia dans un défit et se jeta dans les bras d'une domestique. Son amant l'en arracha et lui tira trois autres coups de revolver, dont l'un l'atteignant au cœur, déterminant la mort. Alors le meurtrier se fit justice en se tirant à la tempe droite le dernier projectile de son arme. La mort fut instantanée.

La jeune fille paraît âgée d'une vingtaine d'années. **BORDEAUX.**



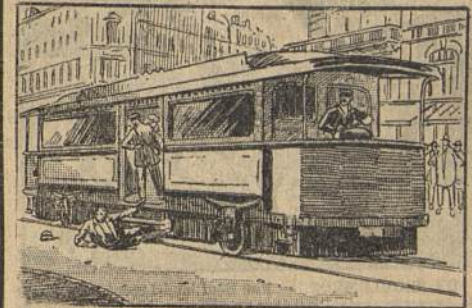
DRAMATIQUE POURSUITE. — Tandis qu'il chassait sans permis, un métayer, père de deux enfants, rencontra des gendarmes. Il prit la fuite, poursuivi par ces derniers. Il sauta d'un rocher haut de huit mètres. Les gendarmes sautèrent à leur tour. Hors d'haleine, le chasseur se jeta dans la rivière, la Gélise, mais il disparut dans un trou où il se noya. **NERAC.**

TUÉ EN AUTO. — Un négociant de Bayonne revenait, chez lui en automobile, lorsque sa voiture dérapa.

Le négociant, pris de peur, sauta hors du véhicule et tomba si malheureusement qu'il se fendit le crâne contre un arbre. **OUDES.**



MUTILÉ PAR UNE MOISSONNEUSE. — Malgré son jeune âge, 10 ans, un gamine avait été placé comme domestique chez un cultivateur. Il aidait à moissonner quand il s'approcha imprudemment de la machine et il eut les deux jambes à moitié coupées. **ANGOULEME.**



SOUS UN TRAMWAY. — Un entrepreneur de maçonnerie voulait monter place d'Aquitaine, sur un tramway en marche. Il glissa sur le marchepied et tomba sous le véhicule. Le malheureux eut la jambe gauche cassée et la droitier gravement contusionnée. Il a été conduit à l'hôpital. **BORDEAUX.**

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

POUR UN CHIEN

On a vu des hommes se battre pour leur belle... des amazones se colletter pour un joli garçon. Il n'est pas rare de voir des belles de nuit se disputer à coups de couteau la possession d'un éphèbe dont les accroche-cœur ont fait sur elles une ineffable impression... mais on n'avait pas encore vu deux femmes se battre pour un chien.

C'est pourtant pour un vulgaire toutou que Mme Ventrat et Mlle Prunier se sont mises en marmelade.

Elles s'assignent mutuellement en correctionnelle pour coups et blessures.

Mme VENTRAT. — Je sortais de chez moi, tranquille comme Batisse, tenant mon chien en laisse...

Mlle PRUNIER. — Un sale cabot qui pisse partout!

LE PRÉSIDENT. — Taisez-vous !

Mlle PRUNIER. — Dame! ça se dit comme ça à la Comédie-Française, dans les Plaideurs, de M. Racine, que j'ai vu jouer... Ah! que ça m'a donc fait rigoler!... Tirez qui dit :

Tirez donc, quel vacarme!
Ils ont pissé partout!

LE PRÉSIDENT. — Vous parlerez quand je vous interrogerai.

Mme VENTRAT. — Je passais la porte cochère lorsque mademoiselle, qui était auprès à causer avec la concierge, donne un grand coup de pied à mon chien!... Un coup de pied à Azor!... Mettez-vous à ma place, m'sieur le président...

Mlle PRUNIER. — Cette horreur venait de... lever la patte sur mes mollets pendant que j'étais debout devant la pipelette, qui me parlait de l'épandage municipal!

Mme VENTRAT. — Si vous ne vous retrouvez pas d'aussi inconvenante façon, Fifif n'aurait pas été s'aventurer jusque-là!... (Reprenant son récit.) Quand je vis cette péronnelle...

Mlle PRUNIER, indignée. — Péronnelle?... Va donc, chipie!

Mme VENTRAT. — Quand je la vis lever le pied sur mon pauvre toutou, mon sang ne fit qu'un tour... mon bras aussi!

Mlle PRUNIER. — Et v'là! elle me flanque une gifle.

Mme VENTRAT. — Elle riposte par un coup de poing.

Mlle PRUNIER. — Elle me prend aux cheveux... Moi, je lui saisis son chignon qui me reste dans la main!... Elle porte perruque!

Mme VENTRAT. — Je roulai sur la chaussée!

Mlle PRUNIER. — Nous roulâmes toutes deux!

Mme VENTRAT, poussant un soupir à faire frémir les vasistas de la salle. — Ah! quand on

me releva, j'étais dans un triste état!... Cette gueuse avait tant cogné que j'avais la figure en bouillie... Mes vêtements étaient en lambeaux!...

Mlle PRUNIER. — Et moi je n'étais plus qu'une loque tant cette péronnelle m'avait bien arrangé... Je réclame, pour lors, cent mille francs de dommages-intérêts!

Mme VENTRAT. — Moi, j'en demande deux cent mille! C'est pas de trop pour le dommage causé à mon physique!

La concierge, le seul témoin de la scène du pugilat, estime que les combattantes se sont donné le même nombre de coups. Elles se sont relevées chacune avec un œil au beurre noir.

LE PRÉSIDENT. — Quelle est, d'après vous, celle qui avait tort?

LA CONCIERGE. — Elles avaient toutes les deux tort... Eh! allez donc!

Le tribunal les condamne chacune à cinquante francs d'amende.

TROP DE SENSIBILITÉ

Être prévenu de délit de chasse en temps prohibé, de port d'arme illégal, et, par-dessus le marché, de blessures par imprudence, le

tout par excès de sensibilité, voilà qui n'est pas banal.

A l'appel de la cause, le prévenu se lève.

C'est un grand gaillard de vingt-cinq ans, à la chevelure absalonnienne dont les boucles brunes retombent en cascades sur le col de son paletot.

Il passe fréquemment la main dans ses cheveux pour les rejeter fièrement en arrière, et lève perpétuellement les yeux au ciel d'un air inspiré.

LE PRÉSIDENT. — Prévenu, levez-vous!

(Le prévenu qui est debout, s'assied, et se relève pour obéir à l'injonction du président.)

LE PRÉSIDENT. — Vos noms et prénoms?

LE PRÉVENU, d'une voix tonitruante comme s'il récitait un poème épique. — Isidore Boulard, poète.

LE PRÉSIDENT. — Vous êtes prévenu de délit de chasse.

LE PRÉVENU. — Permettez, je ne chassais point... Chasser, c'est tuer un gibier anonyme... celui que je tuais était ma propriété!

LE PRÉSIDENT. — Racontez-nous comment les choses se sont passées.

LE PRÉVENU. — Voilà... vous le savez, messieurs du tribunal, la volaille est hors de prix; les pigeons sont inabordablement au marché, il faut être millionnaire pour manger un poulet, les lapins eux-mêmes ne se montrent pas tendres pour les petites bourses!... Or, moi, j'aime la volaille!... C'est alors qu'il me vint une idée économique, si j'ose dire!...

Les Faits-Divers de la Semaine

(Suite).

AGRESSION NOCTURNE. — Regagnant vers 11 heures du soir son domicile, rue du Vicq-d'Azir, un homme fut acosté, boulevard de la Villette, par une habitué de ces parages. L'indifférence avec laquelle il accueillit ses avances excita la fureur de l'ami de la belle, qui porta un coup de couteau à l'épaule gauche du promeneur. Des agents, ayant vu son geste, se lancèrent à la poursuite du malfaiteur. Celui-ci aurait, néanmoins, réussi à prendre la large si les gardiens de la paix n'avaient lancé à ses trousses le chien policier « Top ».

Capturé dans la cabane de l'écluseur du quai de Jemmapes où il s'était réfugié, l'apache a été envoyé au Dépôt par le commissaire de police du quartier de l'Hôpital-Saint-Louis qui a invité sa compagne à se tenir à la disposition de la justice. PARIS.

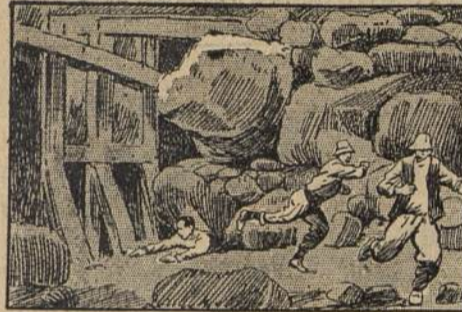


LA DIVE BOUTEILLE. — Après avoir copieusement bu et muni aussi d'une bouteille pour charmer les loisirs de la route, une jeune femme arriva à une station du métro.

Le train n'arrivant pas, elle descendit sur la voie et partit en courant vers la station suivante. Des employés coururent après elle et la ramenèrent. Le dieu des ivrognes lui avait évité l'électrocution. PARIS.



UN ENFANT ÉCRASÉ. — Vers dix heures du soir, un cocher passait rue du Faubourg-Saint-Martin, conduisant sa voiture. A ce moment, passait un enfant de 4 ans et demi qui, las de jouer devant la porte de la maison habitée par ses parents, traversait la chaussée. Le pauvre enfant tomba sous les roues du véhicule qui lui coupèrent la carotide. PARIS.



UN ÉBOULEMENT. — Rue Bouillaud-Lafont, une équipe de terrassiers travaillait dans un chantier. Un énorme bloc de terre se détacha et ensevelit un des ouvriers. Ses camarades, aidés des pompiers, organisèrent les secours. Au bout d'une heure, ils purent dégager l'infortuné ouvrier qui avait la jambe gauche brisée et de nombreuses contusions. PARIS.

la pauvre femme avait déjà repris ses sens.

Duval qui était resté auprès d'elle, guettant son retour à la vie, se précipita vers le lit sur lequel elle était étendue.

Mais elle fixa sur lui des yeux fous de terreur, et le repoussa d'un geste éperdu.

Et comme il insistait pour se rapprocher, elle se dressa sur son séant, échevelée et lui cria :

— Savez-vous qui je suis?... Je suis la fille du notaire que vous avez assassiné !

A cette révélation Duval resta un instant atterré.

— La... la fille du... bégaya-t-il.

— Oui, reprit-elle avec une énergie farouche, la fille de M. Ducos, l'infortuné que vous avez déshonoré après l'avoir tué.

Il y eut un instant de silence tragique.

Mais l'homme se ressaisit vite.

Il fit un pas vers sa femme haletante.

— Ah ! ah ! dit-il, tu écoutais derrière la porte; tant pis, après tout... Il aurait mieux valu pour toi ignorer... mais, puisque tu l'as voulu...

Il reprit avec un ricanement :

— Hein ! ce que c'est farce la vie !... quand je t'ai épousée qui se serait douté?... Et moi dans le temps si on m'avait dit : « Tu turbinerai pour enrichir la fille de ton panton... ah ! là là ! »

Avec sa gouaillerie, il avait repris son langage d'escarpe.

Il n'avait plus maintenant à s'observer ni à dissimuler.

Il ajouta avec un geste insouciant :

— Bast ! ce qui est fait est fait; quand tu te désoleras, la belle avance... En somme tu n'as éprouvé aucun préjudice, au contraire, puisque tu as trouvé une fortune sur laquelle tu ne pouvais pas compter.

La jeune femme restait muette d'horreur en face de ce monstre.

L'homme se méprit sur son silence.

Il crut qu'elle acceptait la situation.

— Du reste, ajouta-t-il à voix basse, si c'est le copain qui te chiffonne rapport qu'il voudrait partager... n'aie pas de crainte... Il n'aura rien et ne me dénoncera pas... j'ai un moyen de le réduire au silence.

Et il ajouta sinistre :

— Il ne sortira pas vivant d'ici.

Repliée sur elle-même Jeanne ne trouvait pas un mot à dire.

Deux pensées contradictoires se heurtaient dans sa pauvre tête endolorie :

— Je vais le dénoncer, c'est mon devoir, il le faut !

Et, l'instant d'après, elle songeait :

— Le dénoncer, c'est déshonorer à jamais mon enfant.

Et cependant elle ne pouvait pas pour de cette fortune volée, son enfant ne pouvait pas hériter plus tard cet argent, produit du vol et de l'assassinat.

Que faire? qui lui dicterait son devoir? qui l'aiderait à l'accomplir? Elle avait bien encore sa mère, mais

la vieille dame, confinée dans sa propriété de Normandie, vivait en paix de la large pension que lui faisait son gendre.

Heureuse de retrouver le calme après tant de journées d'angoisses, elle vivait dans une sorte de torpeur, et son esprit affaibli ne s'intéressait plus à rien.

Jeanne ne pouvait espérer de ce côté aucune aide.

Du reste, la pauvre femme eût-elle compris cette situation horrible dans laquelle Jeanne se débattait, le reste de sa raison eût sombré du coup.

La malheureuse fille du notaire ne devait donc compter que sur elle-même pour trouver une détermination à prendre.

Hélas ! dans quel tragique engrenage se trouvait-elle engagée?... De quel côté qu'elle se tournât, à quelque parti qu'elle s'arrêtât, c'était le déshonneur.

Pour l'instant, elle renferma dans son cœur l'indignation que lui causait le langage de ce monstre qui était son mari ; elle ferma les yeux et ne répondit rien.

Mais, lorsqu'il voulut s'approcher d'elle, elle frissonna de tout son être et eut un haut-le-corps si violent que Duval surpris, recula d'un pas.

— Laissez-moi ! lui dit-elle d'une voix sourde.

VI

Jeanne passa une nuit affreuse.

Elle était la femme de l'assassin de son père !... et cet assassin était le père de son enfant à elle !...

Jamais peut-être créature humaine ne connut souffrance comparable à celle-là.

Que devait-elle sacrifier?... la mémoire de son père où l'avenir de son fils?

Laisser insulter la mémoire de son père alors qu'elle le savait innocent?

Non, elle avait juré de le réhabiliter... Elle le réhabiliterait !

Mais, pour prouver son innocence, il fallait dénoncer son mari !...

Ah ! pourquoi son mariage n'avait-il pas été stérile? avec quelle joie elle se fût sacrifiée elle seule!

Et pourtant avait-elle le droit de se taire?

Son devoir n'était-il pas tout tracé : aller dénoncer le coupable sans s'inquiéter des conséquences qui atteindraient l'enfant.

Hélas ! elle ne se sentait pas l'âme assez fortement trempée pour tant d'héroïsme.

Elle songeait à ce pauvre petit être, son enfant, issu de sa chair et de la chair d'un assassin qui plus tard saurait tout !...

Elle restait ainsi ballottée entre des sentiments divers, ne sachant à quoi se résoudre.

(La fin au prochain numéro.)

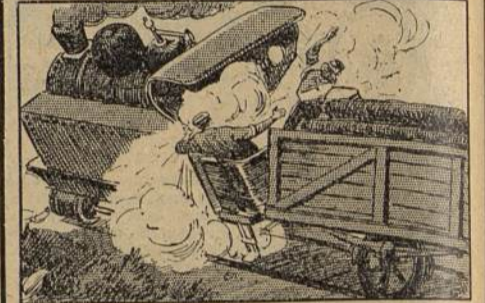
Les Faits-Divers de la Semaine

(Suite).

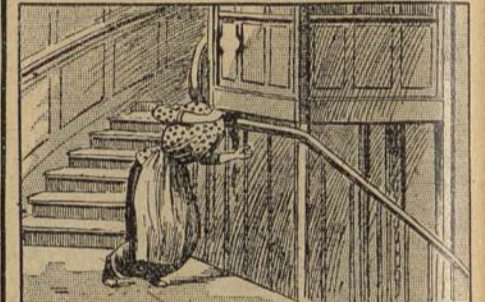
UN FILS INDIGNE. — Deux époux vivaient depuis quelque temps en mauvaise intelligence et de fréquentes querelles éclataient dans le ménage désuni.

Au cours d'une nouvelle discussion, le mari, âgé de 45 ans, lamineur, reprocha vivement à sa femme sa conduite déplorable. Le fils, un gamin de 15 ans, prit alors le parti de sa mère et saisissant une assiette, il se mit à en frapper brutalement son père au visage. Magré le sang qui l'aveuglait, le lamineur parvint à maîtriser son agresseur qui continuait à le frapper rageusement.

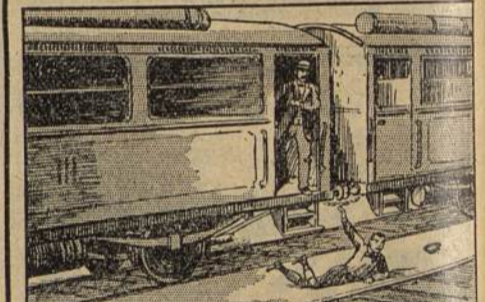
Conduit devant le commissaire de police, le fils indigne fit preuve d'un cynisme révoltant, et c'est en goguenardant qu'il prit le chemin du Dépôt. SAINT-DENIS.



UN ÉTRANGE ACCIDENT. — Le mécanicien d'un train de matériaux, en montant une côte, voulut activer la vitesse et effectua la manœuvre trop rudement; la machine se renversa. Un tuyau ayant crevé, un jet de vapeur formidable s'échappa. Le mécanicien et son fils qui lui servait de chauffeur furent si horriblement brûlés qu'ils succombèrent. CHATEAUDUN.



TUÉE PAR UN ASCENSEUR. — En vaquant à ses occupations, une concierge fut appelée par un facteur. Elle se pencha dans la cage de l'ascenseur, mais à ce moment, celui-ci descendait. La pauvre femme eut la tête prise entre l'appareil et la cage. Quand on put la dégager, elle avait cessé de vivre. ASNIÈRES.



TOMBÉ D'UN TRAIN. — Au moment où un train express approchait de Fontainebleau, un petit garçon de six ans profita du moment où ses parents prenaient deux bagages dans le filet, pour ouvrir la portière. Il tomba sur la voie. On fit arrêter le train. On retrouva le pauvre enfant sans connaissance, grièvement blessé. On espère cependant le sauver. FONTAINEBLEAU.

« Un jour, que penché à ma fenêtre du sixième, je cherchai l'inspiration en considérant la masse imposante des tuyaux de cheminée... »

LE PRÉVENU. — Mais tout cela n'a aucun rapport...

LE PRÉVENU, interrompant. — Enormément au contraire !... vous allez voir !... Je considérais le vaste espace de toiture qui s'étendait devant ma fenêtre, et c'est alors que j'eus l'idée d'y construire des cages et d'y élever des poules, des pigeons, des lapins...

UN TÉMOIN. — Et des canards qui faisaient toute la journée : coïn ! coïn ! coïn ! que c'était agaçant !

LE PRÉVENU. — Pauvres bêtes ! ils demandaient de l'eau... Je reconnais qu'un sixième au-dessus de l'entresol, c'est un peu sec pour des canards.

LE CONCIERGE, qui est cité également comme témoin. — Jusqu'à un cochon qu'il a élevé sur son toit, cet animal-là !

LE PRÉVENU, froissé. — Dites donc, pipelet, pas de familiarité; nous ne l'avons pas gardé ensemble ! (Au tribunal.) C'était un tout petit cochon de rien du tout, je l'avais apporté dans ma poche... mais voilà... il s'est mis à grossir... à grossir... malgré moi... si bien qu'il ne pouvait plus passer par la fenêtre... Enfin ce sont mes affaires, chacun arrange sa vie comme il veut.

LE PRÉVENU. — Venez au fait.

LE PRÉVENU. — Je m'y achemine à pas de géant...

« Le jour où j'eus un poulet bon à manger, une terrible question s'agita sous mon crâne enfiévré !... Comment le tuer ?... Je suis, monsieur le président, d'une extrême sensibilité... tout à fait incapable de plonger une armetraille au sein d'un poulet sans défense. »

« D'un autre côté, je ne pouvais pourtant pas aller chercher un apache pour étrangler mon poulet ! »

« C'est alors que je songeai à acheter un pistolet... On presse sur la gâchette, pan ! ça y est !... »

« C'est propre et expéditif... et ça ne froisse pas la sensibilité ! Donc je tuais mes volailles avec mon pistolet; c'était mon droit, n'est-ce pas ? »

LE PRÉVENU. — Vos coups de feu terrorisaient vos voisins.

UN TÉMOIN. — Un jour, ma femme en entendant tirer a éprouvé une telle frayeur qu'elle en a eu une attaque de nerfs terrible; j'avais beau lui dire : « C'est le fou du sixième qui égorge un canard ! » il a fallu aller chercher le médecin.

LE CONCIERGE. — Devant la réprobation universelle et synonyme, le propriétaire a dû lui donner congé rapport à sa basse-cour intempestive... Il paraît même qu'il allait élever un veau sur son toit !

LE PRÉVENU, mélancoliquement. — La viande de boucherie est si chère !

LE PRÉVENU. — Mais ce n'est pas tout : en voulant tirer sur un pigeon vous avez blessé votre voisine d'en face; du reste, elle va elle-même nous raconter l'accident.

(On voit s'avancer à la barre une énorme petite demoiselle entre deux âges, coiffée d'un chapeau monumental, surmonté d'une aigrette immense, menaçante, insensée.)

LE TÉMOIN, minaudant. — Je m'appelle Zoé Baloteau, j'habite au sixième en face de cet olibrius. (Elle désigne le prévenu.) J'étais auprès de ma fenêtre vaquant aux soins du ménage, lorsque j'entends une détonation épouvantable résonner à mes oreilles... et au même instant j'éprouve une douleur atroce... C'était cet homme qui venait de commettre un assassinat sur ma personne ! !

« J'en tremble encore ! (Se remettant de son émotion.) J'aurais pu être défigurée pour le restant de mon existence... Heureusement que je tournai le dos... j'en ai été quitte pour une incapacité de m'asseoir pendant de longs jours. »

LE PRÉVENU. — Un petit plomb égaré qui a à peine pu traverser l'étoffe de sa jupe.

LE TÉMOIN, tragique. — Votre plomb homicide m'a presque traversée de part en part !...

LE PRÉVENU. — Avez-vous fait constater votre blessure par un médecin ?

LE TÉMOIN, pudiquement. — Pour qui me prenez-vous, monsieur ?... Moi, aller montrer mon accident à un homme ! (Se tournant tra-

gique vers le prévenu.) Misérable ! non content d'attenter à mes jours, vous venez attenter à mon honneur !

Une voisine, citée par le prévenu comme témoin, vient raconter qu'elle a vu Mlle Zoé quelques instants après l'accident. La blessée était assise dans une chaise et s'éventail nerveusement... Elle lui donna un grand verre de rhum pour la remettre d'aplomb... Mlle Zoé lui narra alors l'accident...

Et lorsqu'elle eut fini, elle lui recommanda : « Surtout n'allez pas dire que vous m'avez trouvée assise; ça me ferait tort, rapport à ma blessure. »

Mlle Zoé protesta, que sa voisine est une fautive voisine, une fautive amie, un faux témoin...

Enfin à l'entendre dire elle a tout faux ! Malheureusement d'autres témoins ont aussi vu Mlle Zoé assise.

LE PRÉVENU. — La cause est entendue. Le poète, éleveur de volailles, est condamné à cent francs d'amende; de plus, il paiera quinze francs d'indemnité à Mlle Zoé pour le dommage causé.

Mlle Zoé, s'en allant furieuse. — Quinze francs ?... et on dit que tout renchérit !

JULES DEMOLLIENS.

LA FAUTE D'AMOUR

Grand roman de Passion

PAR MAXIME VILLEMER

DEUXIÈME PARTIE

Mortel Secret

XX (Suite.)

Elle sait que le comte de Kernoël a en sa possession toute une collection de poisons violents rapportés des pays lointains. Son plan est vite établi ; et le jour même elle se dirige vers un petit pavillon où le comte avait coutume de travailler et de rêver au milieu de tous les bibelots et des objets d'art rapportés de ses nombreux voyages.

Ce pavillon, de construction récente, est isolé ; il domine la route de Plogoff et la pointe du Raz.

La porte, en fer ciselé, est ouverte ; et Coralie, très rassurée par l'absence du comte, pénètre à l'intérieur.

Dans un petit salon oriental, éclairé par une large baie, sont symétriquement rangés de vieilles armures, des sabres ébréchés, des tentures brodées par les femmes africaines, des bronzes, des œuvres d'art de toutes sortes.

Mais Coralie connaît toutes ces merveilles ; et aujourd'hui elle ne s'arrête point à les admirer.

Elle marche droit devant elle, d'un pas de somnambule. Elle traverse deux pièces et pénètre dans une bibliothèque où elle sait trouver ce qu'elle cherche.

Cette pièce, toute petite, prend jour sur le parc du château. Une porte de derrière, dérobée aux regards par des sapins rachitiques, donne accès dans le pavillon ; mais Coralie ignore l'existence de cette porte.

Du reste en ce moment, sa pensée est entièrement captivée par une vitrine qu'elle aperçoit dans la pénombre.

Derrière la glace dépolie se trouvent des coquillages, des statuettes achetées en Italie et provenant des fouilles exécutées dans les ruines de villes disparues ; tout en haut, se trouve aussi une rangée de fioles hermétiquement fermées.

Coralie s'approche de la vitrine, qu'elle connaît depuis longtemps.

La vitrine est fermée ; où donc est la clef ?

Alors, fiévreusement, Coralie ouvre tous les meubles ; et enfin, dans le tiroir d'une table de jeu, un trousseau de clefs frappe ses yeux.

Et parmi toutes, une petite clef dorée attire plus particulièrement son attention.

Elle essaye la clef. O joie ! la vitrine s'ouvre.

Et, tremblante, Coralie promène ses mains fiévreuses sur les fioles recouvertes d'une épaisse couche de poussière. Une à une elle les examine.

Elles sont vides. Alors il lui semble qu'un fardeau écrasant s'abat sur elle.

Éperdue, elle tombe sur un siège, les yeux dilatés, la gorge sèche.

Et elle murmure, en prenant sa tête à deux mains :

— Vides... vides... elles sont vides !

Doit-elle alors poursuivre l'œuvre de mort méditée ? N'est-ce pas là un avertissement du ciel ?

Et en ce moment toutes les vieilles superstitions bretonnes dont son enfance a été bercée se lèvent en foule dans son esprit enfiévré.

Elle allait refermer la vitrine, pour ne jamais la rouvrir peut-être, quand soudain apparut à ses yeux une fiole remplie d'une poudre blanchâtre.

Elle la prit... et, sur l'étiquette, elle lut :

« Arsenic. Pour la destruction des rats. »

— De l'arsenic ! de l'arsenic ! murmure-t-elle ; c'est avec ce poison que Morgane a empoisonné la marquise de Presles. Est-ce donc écrit que je devrai, moi aussi, me servir d'arsenic ?

Et, élevant le flacon à hauteur de ses yeux, elle le regarde... il est rempli jusqu'au goulot.

Sans éveiller l'attention de personne elle peut y puiser largement, peut en prendre trois ou quatre petites cuillerées... c'est grandement suffisant pour tuer une femme !

Et maintenant ses yeux noirs lancent des flammes de joie.

Dans la paume de sa main elle verse de la poudre mortelle ; et, après avoir refermé la vitrine, elle se sauve rayonnante et satisfaite.

Le sort en est jeté maintenant : avant le retour d'André de Kernoël, Gaétane, Gaétane la préférée, Gaétane l'étrangère, sera morte !

Et elle résolut de commencer aussitôt son œuvre infernale ; mais ignorant à quelle dose il fallait administrer le poison, elle resta fort perplexé.

Oh ! si Morgane était là... elle saurait, elle.

Mais la venue de Morgane en ce moment à Plogoff constituerait une réelle imprudence ; aussi Coralie résolut-elle d'envoyer à sa sœur une dépêche par laquelle elle la suppliait de se rendre à Quimper, dans le petit hôtel de la rue Saint-François.

Cependant, avant d'expédier ce télégramme, elle jugea prudent de s'assurer que l'absence d'André durerait encore plusieurs jours ; une lettre du comte, reçue le soir même, la rassura pleinement à ce sujet. André ne rentrerait à Plogoff qu'à la fin de la semaine suivante.

Alors Coralie envoya à Morgane la dépêche suivante :

« Ai besoin de te voir ; viens au plus vite. Je t'attends à Quimper, rue Saint-François. »

Le lendemain, sous un prétexte quelconque, Mme de Kernoël se rendit à Quimper ; puis elle s'installa dans le petit et ancien hôtel des Kernoël et attendit impatiemment l'arrivée de sa sœur.

Vers sept heures du soir, une voiture s'arrêta devant la porte cochère, et une femme, vêtue d'un costume sombre, en descendit.

C'était Morgane.

— Enfin ! dit Coralie.

— Ta dépêche m'a bouleversée, dit Morgane en enlevant sa jaquette et son chapeau ; pour quel motif grave m'appelles-tu donc ainsi près de toi ?

— Les filles de Le Garrec ne peuvent rien entreprendre sans s'être au préalable consultées, répondit Coralie.

— Autrefois je n'ai pas hésité à tenter tout ce qu'il était possible de faire pour te sauver ; mais maintenant je refuse de te servir... car je comprends ce que tu vas me demander : il s'agit de Gaétane, n'est-ce pas ?

— Oui, de Gaétane...

— Eh bien ! je ne consentirai jamais à l'aider dans tes projets contre cette jeune fille ; je te l'ai déjà dit et je te le répète.

— Mais néanmoins tu peux me donner des renseignements ?

— Ça dépend...

Coralie tira de sa poche un petit flacon dans lequel elle avait mis l'arsenic dérobé au pavillon et le montra à Morgane.

Morgane reconnut aussitôt le mortel poison... et elle blêmit.

— De l'arsenic !...

— Oui, de l'arsenic ; mais j'ignore à quelles doses ce poison doit être employé, et je compte sur toi pour me le dire.

— Tu me rappelles là de bien terribles souvenirs, fit Morgane en passant la main sur son front ; et alors que je croyais avoir à tout jamais oublié, tu viens brusquement lever le voile du sinistre passé.

« Comment procéder?... me demandes-tu.

« N'agis pas comme j'ai fait jadis, moi, alors que voulant tuer tout d'un coup, j'ai administré une très forte dose de poison, sans réfléchir aux conséquences immédiates et terribles que pouvait entraîner cette dangereuse précipitation.

« Verse par petites quantités... et bientôt tu verras le résultat de ton infamie, infamie à laquelle je refuse de m'associer.

« Oh ! si je pouvais revenir de vingt ans en arrière, je ne chargerais pas ma conscience de l'horrible forfait que j'ai commis, et je n'aurais pas sans cesse devant les yeux ce visage de femme convulsé par l'agonie de la dernière heure !

« Je serais restée une misérable, sans sou ni maille, c'est vrai, mais mes nuits ne seraient pas peuplées d'épouvantables cauchemars !

« L'appât de l'or, vois-tu, fait commettre bien des crimes... et maintenant c'est aussi l'appât de l'or qui te guide.

Tu ne veux pas que l'étrangère hérite des millions du duc de Flers... et pour parvenir à ce but tu n'hésites pas à te débarrasser de Gaétane !

— Ah ! si ce seul motif de haine existait, fit Coralie en enveloppant sa sœur d'un regard voilé de larmes ; s'il n'y avait que cela, la pensée du crime ne me serait sans doute jamais venue ; ou, du moins, si elle m'était venue, j'eusse toujours hésité à la mettre à exécution.

Et, d'une voix âpre, elle ajouta :

— Blanche se meurt d'amour !

— Allons donc...

— Et ne devines-tu pas le nom de celui qu'elle aime ?

Morgane tressaillit.

Après un court silence, Coralie laissa tomber ces paroles :

— Elle aime ton fils... elle aime Daniel !

— Ce n'est pas un motif pour empoisonner Gaétane.

— Mais Daniel n'aime pas Blanche ! Daniel refuse d'épouser ma fille !

— Ah !...

— Il n'aime pas Blanche, mais il adore l'« autre », cette fille maudite que tu as jetée dans ma vie !

« Oh ! je n'aurais jamais eu, moi, la pensée de voler l'enfant d'une autre ! C'est toi l'instigatrice de mon malheur ; et aujourd'hui que je suis acculée, tu refuses presque de m'entendre, tu ne veux pas comprendre la haine qui bout dans mes veines depuis tant d'années !

« Ah ! quand Blanche est venue au monde j'aurais dû étrangler tout de suite l'« autre » ! Mais je les ai laissées grandir ensemble... et maintenant le mal serait irrémédiable si je n'avais en moi cette haine qui engendre tous les crimes !... »

Morgane trembla ; elle cacha son visage dans ses mains agitées.

— Écoute bien ce que je vais te dire, reprit Coralie. Daniel adore l'étrangère... mais l'étrangère en aime un autre ; l'étrangère brisera la vie de Daniel, comme Daniel brisera la vie de Blanche... tu ne dois donc pas éprouver de pitié pour cette fille.

— J'ai peur !... j'ai peur !...

Elle avait peur maintenant de Daniel, peur de ce fils adoré qui viendrait un jour pleurer dans ses bras celle qu'il aimait par-dessus tout.

Et peut-être ce grand chagrin le conduirait-il au suicide ; alors elle resterait seule au monde, oubliée et maudite... seule avec le souvenir horrible de la mort de son enfant !

— Non, non, fit-elle en se redressant, je ne serai point ta complice ! Et d'ailleurs, j'ai comme un pressentiment que Gaétane sera sauvée.

« Fais ce que tu voudras ; mais, je te le répète, je ne tremperai point mes mains dans ce crime. Ma conscience est assez lourde... je ne veux pas la charger davantage.

« Adieu... »

Et Morgane partit.

Coralie la rappela... elle ne revint pas. Et, le lendemain, tandis que Coralie reprenait le chemin de Plogoff, Morgane regagnait Paris.

Maintenant Coralie était parfaitement résolue à accomplir le crime qui dans sa pensée devait sauver Blanche.

Aussi, dès le lendemain, versa-t-elle une pincée d'arsenic dans le verre d'eau que buvait ordinairement Gaétane avant de se coucher.

« Quand le comte de Kernoël reviendra de Paris, Gaétane sera morte, pensait Coralie... et nous serons à jamais débarrassés de cette étrangère. »

A la première absorption, Gaétane ne ressentit que d'insignifiants malaises ; mais dès la seconde, ces ravages présentèrent de sérieux caractères de gravité.

Avec une habileté de criminelle accomplie, Coralie suivait à la lettre les indications de Morgane.

Yvonne Kerven fut appelée au chevet de la jeune fille. Après avoir examiné longuement Gaétane, la vieille Bretonne soupçonna un empoisonnement.

— Ma poitrine brûle, je vois trouble, il me semble que je vais mourir ! disait Gaétane à Yvonne penchée vers elle pour essuyer la sueur mouillant son front.

— Voyons, mademoiselle Gaétane, voulez-vous répondre à mes questions ?

— Mais bien volontiers, ma bonne Yvonne.

— Qu'avez-vous mangé ce matin ?

— Rien... et hier j'ai à peine diné.

Mais depuis quelques jours j'ai une soif atroce, et j'absorbe toute l'eau de la carafe que la femme de chambre place chaque soir près de mon lit.

Yvonne fronça les sourcils.

— Eh ! bien... Il ne faut pas boire, dit-elle.

— Mais je meurs de soif.

— Vous boirez le breuvage que je vous servirai moi-même.

— Oh ! tu me fais peur ! fit la jeune fille en laissant retomber sa tête sur l'oreiller.

A ce moment, Coralie entra dans la chambre.

— Il faut envoyer chercher un médecin, fit Yvonne.

— A quoi bon ? Ce n'est rien... demain Gaétane sera morte.

— Le croyez-vous, madame ?

— Assurément. Si j'avais la moindre crainte au sujet de Gaétane, je convoquerais aussitôt toutes les célébrités médicales de Paris.

En prononçant ces paroles, Coralie laissait un sourire ironique errer sur ses lèvres.

Yvonne surprit ce sourire, et aussitôt elle comprit l'horrible pensée de la comtesse de Kernoël.

« Oh ! songeait la vieille Bretonne, je ne me suis pas trompée ! La haine que la comtesse de Kernoël a toujours éprouvée pour Gaétane est aujourd'hui plus violente que jamais... et à tout prix elle veut se débarrasser d'elle. »

Quand elle fut seule avec la jeune fille, paraissant maintenant endormie, elle s'approcha d'elle, se pencha sur ce beau visage pâli par la souffrance... et d'un ton pénétré, d'un ton de prière :

— Gaétane !... Laissez-moi vous appeler ainsi, vous qui êtes un peu mon enfant ; vous que j'ai tant aimée, tant défendue quand vous étiez petite. Oh ! on ne vous caressait pas souvent, et c'est Kerven et moi qui essayions vos larmes quand vous aviez de la peine... vous rappelez-vous ?

— Oh ! oui, je me souviens, fit la jeune fille.

— Eh ! bien, mon enfant, en souvenir de ces tendresses passées, vous allez me faire une promesse...

— Tout ce que tu voudras, ma bonne Yvonne.

— Vous allez me promettre de manger et de boire uniquement ce que je vous préparerai moi-même.

— J'obéirai, Yvonne.

Cette promesse ne parut pas suffisante à Yvonne. La bonne créature, se croyant un peu le droit de commander dans une maison dont elle possédait tous les secrets, prit sur elle de télégraphier à Quimper pour demander un médecin.

Quelques heures après le médecin arrivait à Plogoff.

Il examina longuement la malade ; mais il ne voulut pas se prononcer, et exigea une consultation de plusieurs de ses confrères.

* Voir les numéros 149 à 191.

Alors Coralie prit peur ; et pendant quelques jours elle suspendit son œuvre homicide.

Dès lors la santé de la jeune fille sembla reprendre le dessus ; la pâleur de son beau visage disparut, les belles couleurs revinrent peu à peu... et bientôt le médecin déclara qu'il était inutile de suivre plus longtemps les prescriptions ordonnées.

Coralie triomphait. Cette fois encore elle allait pouvoir reprendre l'œuvre si habilement commencée.

Mais Yvonne veillait ; Yvonne s'était installée au chevet de la jeune fille.

— Gaétane court un très grave danger, dit un matin la vieille Bretonne à Kerven ; et si nous n'y mettons ordre, pendant l'absence du comte de Kernoël, un drame affreux se déroulera dans cette maison.

D'ailleurs, si Gaétane est encore de ce monde... C'est à moi qu'elle doit la vie !

Et en peu de mots Yvonne expliqua à son mari que Gaétane ne buvait et ne mangeait que des breuvages et des mets préparés par elle-même.

Kerven était un honnête homme dans toute l'acception du mot ; et le pacte conclu autrefois devant le berceau de la morte avait souvent hanté ses nuits, bouleversé sa vie, abreuvé de regrets sa conscience timorée.

Éperdue, Yvonne lui cria dans le cœur...

— On empoisonne Gaétane... il faut la sauver !

C'est alors qu'elle écrivit à Daniel d'accourir ; c'est alors aussi qu'Hervé se rendit à Plogoff, dans la petite maison des Kerven.

Hervé d'Hérouville arrivait donc à Plogoff au moment précis où l'œuvre de mort se poursuivait sans relâche.

Il avait écouté Yvonne sans oser l'interrompre.

Mais au moment où elle lui dit : « Si, malheureusement, Gaétane boit le verre d'eau sucrée qui lui est préparée tous les soirs, le lendemain elle est fort mal », Hervé trembla.

— Pour sauver celle que j'aime, je tenterai l'impossible, fit-il. Gaétane, je le comprends, est victime d'une tentative criminelle... et ce crime ne peut avoir d'autre mobile que le désir de faire passer en d'autres mains l'immense fortune léguée par le duc de Flers...

Alors, entre les Kerven et lui un complot se forma dans le but de surprendre tout d'abord le — ou la — coupable.

Il fut convenu que le soir même Yvonne et Hervé veilleraient à ce que Gaétane ne prit rien de ce qui lui était préparé.

— Venez, dit Yvonne à Hervé... et elle l'introduisit dans une pièce non éclairée, séparée par une tenture de la chambre de la jeune fille.

Yvonne, elle, regagna son poste auprès de la malade.

Gaétane, dont l'état semblait s'améliorer un peu, s'était levée dans la journée ; mais, bientôt, à bout de forces, elle avait dû se recoucher de bonne heure.

Jusqu'à dix heures, Coralie et Blanche lui tinrent compagnie. Le verre d'eau sucrée que la malade buvait chaque soir était déjà préparé et placé sur la table de nuit.

Mais Coralie n'avait point encore eu le temps de verser l'arsenic ; elle comptait revenir pendant la nuit, profitant d'un moment où Yvonne serait endormie.

Coralie et Blanche avaient donc regagné leur appartement, laissant la vieille Yvonne seule avec la malade.

Hervé, lui, introduit par Yvonne, maintenant, épouvantée de son audace, était dans la pièce voisine.

Blotti derrière la portière, il pouvait de là apercevoir la chambre de la jeune fille plongée dans la pénombre. Une veilleuse suspendue au plafond dans un globe de bohème jetait sur les meubles de laque et les tentures claires des lueurs incertaines.

Gaétane dormait ; une respiration précipitée et irrégulière soulevait son sein. Yvonne, elle aussi, sommeillait.

Alors Hervé pénétra doucement dans la chambre de la malade.

Oh ! si à ce moment Gaétane eût ouvert les yeux, elle eût reconnu le bien-aimé penché vers elle, eût entendu les paroles d'amour murmurées à son oreille, douce vision d'une minute bien vite écoulée !

Dans l'ombre, Hervé était revenu se

blotir, le cœur battant, les regards obstinément fixés sur le verre d'eau dans lequel Gaétane n'avait point encore trempé ses lèvres.

Les minutes s'écoulaient, horriblement lentes.

Une heure... puis deux heures du matin.

Jusqu'ici rien d'anormal n'était venu troubler le silence et le recueillement de la nuit.

Au loin, le bruit rythmé des vagues battant les rochers se faisait entendre, mêlé aux rafales du vent couchant les blés noirs et les bruyères.

Nuit tragique, nuit inoubliable pour Hervé.

Yvonne s'est éveillée.

Elle aussi vient d'entendre sonner deux heures aux églises lointaines, à l'horloge de Plogoff... et il lui semble que ces deux coups ont dû éveiller la criminelle qui, bientôt, sans doute, viendra contempler sa victime endormie.

se penche sur la malade. Son visage, ordinairement si calme, a pris à cette heure une expression impossible à rendre.

Anxieusement, Hervé la suit des yeux.

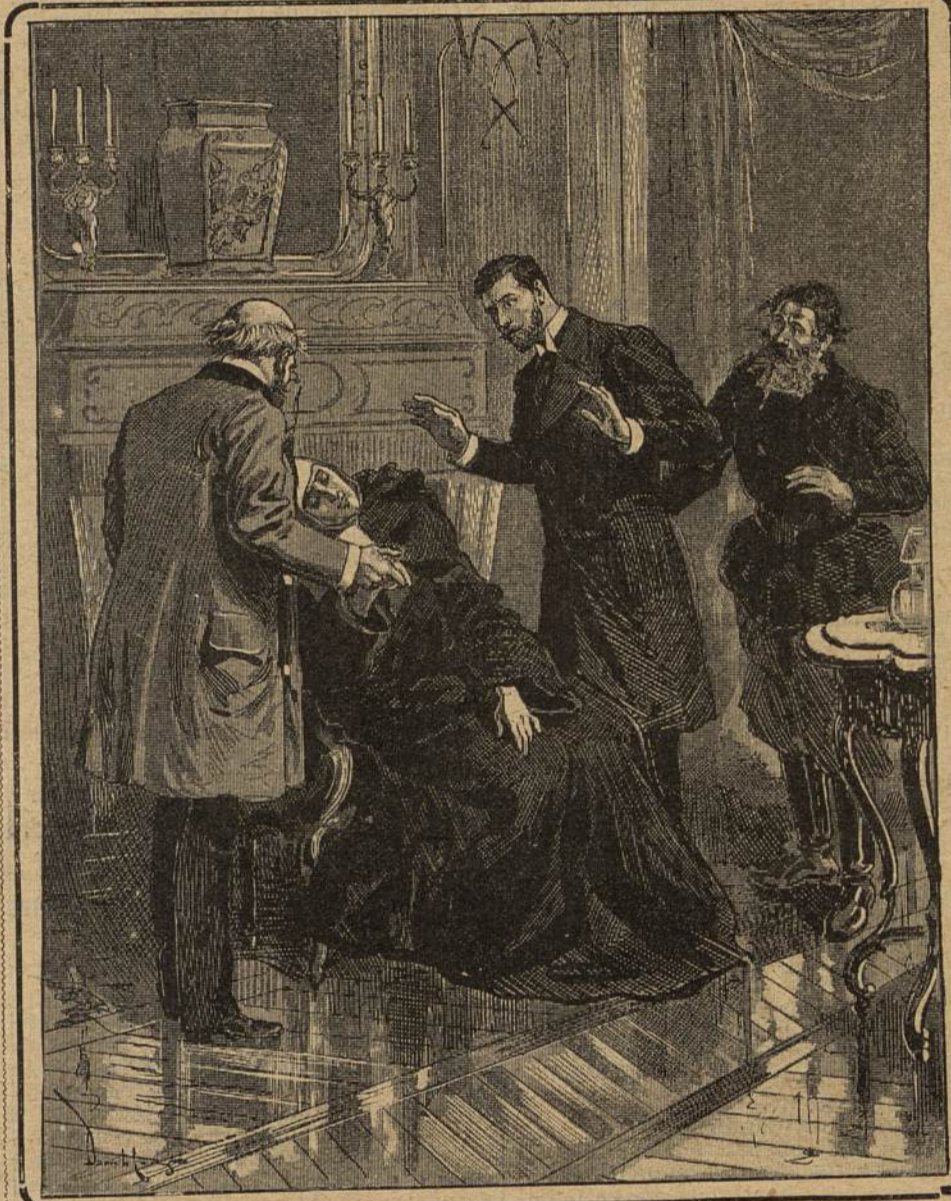
Épouvanté, ses regards ne peuvent se détacher de ce fantôme vivant qui se penche toujours vers la jeune fille, dont sans doute il épie le souffle, dont il contemple le visage ravagé...

Lentement le long peignoir de laine blanche dont Coralie est revêtue s'est entr'ouvert... et du corsage une fiole a été retirée.

« Oh ! pense Hervé, prêt à bondir sur la misérable, c'est donc vrai !... Il y a donc des mères qui tuent leurs enfants ! »

Yvonne, elle aussi, veut crier, mais aucun son ne peut sortir de sa gorge.

Une pincée d'arsenic est tombée dans le verre d'eau sucrée que Gaétane boira tout à l'heure, comme d'habitude en s'éveillant.



LE SECRET DE GERMAINE. — « Elle est morte empoisonnée », ajouta le médecin.

Quelques minutes s'écoulaient dans un silence absolu ; et déjà Yvonne se rassure son sang circule plus librement.

« Prise de remords, Coralie ne veut point achever son œuvre fatale ! » pense la vieille Bretonne.

Mais, tout à coup, un bruit à peine distinct frappe ses oreilles : des pas légers glissent sur les épais tapis...

Oh ! elle les reconnaît bien, ces pas.

Alors, elle retombe sur son siège : et ses yeux se ferment pour ne pas voir, ses mains tremblantes se crispent sur le bras du fauteuil.

Elle veut crier, mais un étouffement se soulève à demi... et dans l'ombre elle voit s'avancer une femme.

C'est elle... c'est Coralie !

La misérable ne remarque point, dans la demi-obscurité, les yeux d'Yvonne ne la quittant pas... elle croit la vieille femme profondément endormie. D'ailleurs, plusieurs fois déjà elle s'est glissée la nuit, dans cette chambre, pour y porter la mort... et jamais Yvonne ne s'est éveillée.

Et, résolue, Coralie s'approche du lit,

Et Coralie, s'enfuyant aussi doucement qu'elle est venue, pense :

« Cette fois, c'est la mort ! »

Semblable à une somnambule, elle glisse dans les corridors déserts ; et, comme si rien de tragique ne venait de se passer, elle rentre dans sa chambre et referme la porte à clef.

— C'est la mort ! murmure-t-elle.

Mais tout à coup elle a peur, elle tremble. Le calme qui, tout à l'heure, la soutenait, s'effondre subitement : elle a été vraiment imprudente ; elle a trop versé d'arsenic...

Et pendant que mille pensées tumultueuses s'agitent dans cette conscience où le remords sommeille encore, mais où bientôt il se lèvera, terrible, accusateur, Hervé s'est précipité dans la chambre de la malade.

Il se saisit du verre renfermant le liquide empoisonné, et l'examine attentivement : l'eau a légèrement perdu sa limpidité de cristal.

— Venez, dit-il à Yvonne. Mais avant de nous éloigner, il faut remplacer ce verre d'eau par un autre, car tout à l'heure Gaétane s'éveillera et voudra boire.

Quand ils se retrouvèrent dans le petit salon attenant à la chambre de la jeune fille, Hervé, après avoir posé le verre sur le marbre de la cheminée, dit d'une voix très grave :

— Si je n'avais épié, si je n'avais vu la misérable criminelle, celle que j'aime mourrait bientôt ; il faut donc empêcher une nouvelle tentative de crime. Cachez ce verre d'eau où bon vous semblera ; mais conservez-le précieusement : ce sera une preuve à conviction au cas où la contesse chercherait à nier.

Quant à moi, mon devoir est de prévenir le comte de Kernoël.

— Le comte est à Paris, et il ne doit rentrer que dans huit jours.

— Demain matin, à la première heure, je lui enverrai une dépêche.

— Faites ce que vous voudrez, monsieur. Mais sauvez Gaétane.

— Je verrai le comte, car il faut à tout prix empêcher cette misérable de devenir criminelle : je n'oublie pas, Yvonne, que cette femme est la mère de celle que j'aime !

Puis il ajouta :

— Ouvrez-moi la porte, je vous prie ; je vais aller finir la nuit auprès de Kerven.

— Allez, allez, monsieur ; moi je reste près de notre chère malade.

XXI

A l'aube Gaétane s'éveilla. Énergique et ne pouvant tenir en place, elle se leva, puis, après avoir embrassé Yvonne à plusieurs reprises, elle se rendit à la chambre de Blanche.

— Comment, c'est toi ? fit Blanche, en tendant la main à Gaétane ; je vois que tu vas bien... tu as tout à fait bonne mine aujourd'hui.

— J'ai dormi presque toute la nuit, petite sœur, et je ne me suis éveillée que pour boire. J'ai toujours là, dans la poitrine, quelque chose qui me brûle ; — tiens, maintenant encore il me semble sentir passer un fer rouge.

Elles s'embrassèrent affectueusement.

— Ainsi tu as bien dormi ? reprit Blanche.

— Oui ; — et j'ai rêvé... oh ! quel singulier rêve...

— Tout songe, tout mensonge, ma sœur.

— Heureusement, fit Gaétane en passant la main sur son front comme pour chasser une horrible vision ; — et je me demande maintenant si j'ai rêvé, ou bien si réellement j'ai vu...

— Mon Dieu ! mais sais-tu bien que tu me fais peur, dit Blanche en sautant du lit et se couvrant à la hâte d'un peignoir.

Étendue sur une chaise longue, près de la fenêtre entr'ouverte, Blanche restait immobile et songeuse.

Puis enfin, très bas, elle murmura...

— Dis-moi ton rêve je t'en prie.

— Tu crois donc aux rêves, toi ?

— Non ; mais cela passe le temps, cela amuse.

— Eh bien, écoute.

Cette nuit, je vis une femme, vêtue de blanc, s'avancer près de mon lit. Dans le verre d'eau sucrée que je bois toujours en m'éveillant, elle versa quelque chose que je ne pus distinguer ; — et en y songeant j'éprouve encore en ce moment un malaise indéfinissable.

— Tout cela est bien invraisemblable, petite sœur.

— Et puis...

Mais Gaétane n'eut pas le temps d'achever.

La porte de la chambre s'ouvrit ; et Coralie, pâle et grave, parut.

Au matin, elle avait demandé à Yvonne des nouvelles de Gaétane ; et en apprenant que la jeune fille était levée, qu'elle avait passé une bonne nuit, la misérable avait été épouvantée.

Elle pénétra dans la chambre de la malade et jeta sur le verre d'eau des regards anxieux.

Le verre était vide...

Gaétane avait donc bu...

Alors que penser ? Que faire ?...

Et, la tête en feu, elle se dirigea vers la chambre de Blanche.

En apercevant Gaétane, elle ne put maîtriser ses impressions ; et elle recula épouvantée.

— Déjà levée ? fit-elle en enveloppant la malade d'un regard scrutateur.

(La suite au prochain numéro.)

LE SECRET DE GERMAINE

Grand roman dramatique

PAR LOUIS BOUSSENARD

PREMIÈRE PARTIE

Victime

XII (Suite.)

« Mon Dieu !... mon Dieu !... qué tête sans cervelle je fais... »
« Vous m'avez si tellement étonnée, soit dit sans reproche, que j'en oubliais le plus principal... »
« Pas plus tard qu'avant-z'hier, un monsieur de la haute, et pour de bon... je m'y connais... un prince, un vrai prince s'est amené ici. »
— Un prince ! interrogea Bobino d'un air d'incrédulité.
— Oui ! Et n'y pas à dire non, j'ai sa carte... tenez : Prince Michel Bérésoff... avenue Hoche...
— Un Russe, dit encore l'ouvrier typographe.
— Tiens, vous devinez ça, vous... moi, je m'en aurais pas douté.
« Enfin, il me remit des louis autant que j'en ai voulu pour me faire causer sur maman Rollin, Mlle Germaine et ses sœurs... »
« Il paraissait s'intéresser beaucoup à toute la famille, et il a été bien triste en apprenant tous les malheurs survenus depuis peu... »
— Un Russe !... un prince !... disait Bobino, dans l'impossibilité absolue de rien comprendre à cette intervention.
— Oui, reprit madame Joseph, il avait des chevaux dont les harnais reluisaient comme des devantures d'orfèvre, et un carrosse comme on n'en voyait autrefois qu'aux Tuileries.
« Enfin, chose que j'oubliais encore, il m'a parlé de vous et m'a demandé de vos nouvelles... »
— De mes nouvelles... à moi...
— Oui...
« Paraît qu'y vous connaît ; il a dit à propos de vous : un brave garçon surnommé Bobino. »
« Mais vous étiez absent, et je n'ai pas pu lui dire où vous étiez... »
« Alors il m'a remis sa carte, en ajoutant, au moment de partir, qu'aussitôt que j'aurais des nouvelles, ou des petites, ou de vous, il fallait au plus vite courir chez lui... »
— Alors, c'est un ami.
— Oh ! pour quant à ça, j'en suis sûre comme de mourir un jour.
— C'est étrange, en vérité.
« Les gens riches, opulents... tous ces désœuvrés de cœur et d'esprit n'ont guère coutume, cependant, de s'occuper de nos infortunes, à nous autres... »
« Mais enfin, c'est peut-être une de ces exceptions qui ne font que confirmer une règle trop absolue, hélas !... »
« Madame Joseph, je cours avenue Hoche, savoir ce que ce prince russe peut bien nous vouloir... »
— Avant d'aller chez le prince, dit madame Joseph à Bobino, faudrait au moins vous frusquer un peu...
« Montez donc chez vous endosser l'habillement numéro un. »
— Je suis bien comme ça, ma chère dame... c'est mon vêtement de travail, et je n'en ai pas honte.
— Attendez au moins que je vous apporte une bonne tasse de café.
— Merci de tout cœur.
« Je pars, et raide, sans perdre un moment. »
— Allons, faites comme vous voudrez...
« A revoir, et avertissez-moi de ce que qui se passera, dit la concierge, dont le bon cœur n'empêchait pas l'ardente et professionnelle curiosité. »
En homme qui connaît sa ville et sait

couper au plus court, Bobino, après avoir chaudement remercié madame Joseph, s'élança à travers le quartier, gagna lestement le parc Monceau et arriva avenue Hoche aussi vite qu'eût pu le faire un attelage de la Compagnie à laquelle notre capitale doit les véhicules dont nous n'avons guère sujet d'être fiers.
Le suisse l'arrêta net au seuil de l'aris-

soie rose, d'un pantalon de velours et chaussé de bottes molles, qui courait à toutes jambes, le heurta rudement.
— Que voulez-vous ? demanda l'homme en le dévisageant.
— J'arrive de la rue Pouchet, je suis Bobino, et je veux parler au prince.
Le visage du factotum du prince Bérésoff s'éclaira.

— J'ai entendu cette voix-là.
L'homme était déjà en bas et détaillait sans doute à travers la cour.
Au-dessus et pendant que Bobino montait les dernières marches, on entendait comme un remuement de meubles accompagné de pas rapides, puis de gémissements, auxquels se mêlaient des voix éplorées...
Le jeune homme, tout frémissant, en proie à une émotion indescriptible, arrive au premier, voit une large porte ouverte à deux battants, retrouve des tentures plus superbes encore que celles de l'entrée, traverse une première pièce et, guidé par les plaintes, arrive dans une seconde où un spectacle terrifiant s'offre à sa vue.

XIII

Le prince Bérésoff avait empli un verre avec l'eau de la carafe dans laquelle Bamboche venait de verser le poison. Il allait porter ce verre à ses lèvres quand la religieuse qui depuis trois longues semaines veillait au chevet de Germaine sortit de la chambre occupée par la malade.
La tête lourde, congestionnée par l'atmosphère surchauffée de cette chambre, elle venait aspirer un peu d'air plus frais et boire une gorgée d'eau.
C'était une toute jeune fille, vingt ans au plus, à l'air doux et bon, qui accomplissait avec un dévouement de toutes les heures sa pénible et ingrate mission.
En raison de ce dévouement prodigé sans compter à Germaine qui lui était devenue si chère, le prince lui témoignait une reconnaissance infinie à laquelle s'ajoutaient les respectueux égards du gentilhomme pour la femme.
Voyant qu'elle allongea le bras vers la carafe, il repose sur le plateau le verre qu'il tient à la main et le lui présente avec sa courtoisie habituelle.
— La température est lourde, n'est-ce pas, ma sœur ? dit-il, et je crois qu'il suffirait du grand calorifère, sans les feux allumés dans les cheminées.
— Je le crois comme vous, monsieur, répondit-elle en acceptant le verre et en remerciant d'une inclination de tête.
Puis elle but très vite en raison de la fièvre produite par cette chaleur sèche et altérante.
A peine a-t-elle absorbé la dernière gorgée, qu'une expression étrange contracte ses traits toujours si calmes. Un flot de sang vient empourprer brusquement son visage habituellement pâle, ses yeux s'ouvrent tout grands, puis roulent convulsivement dans leur orbite.
Une angoisse inexprimable convulse en un moment sa physionomie ; elle fait une longue aspiration, suivie d'un soupir plus long encore, chancelle et murmure d'une voix brisée :
— Je meurs !...
« Mon Dieu ! prenez en pitié votre servante. »
Pâle, hagard, épouvanté, le prince s'élança vers elle, la soutient, l'assied dans un fauteuil, et, sans soupçonner le crime, croyant à une syncope, à une congestion subite, cherche à l'encourager par quelques mots balbutiés sans suite.
— Cela ne sera rien... allons !... du calme... c'est cette eau presque glacée... Elle pousse un cri sourd, essaie de se relever, puis retombe en se débattant faiblement.
Le prince, perdant la tête, appelle au secours, appuie sur tous les timbres électriques, dont les vibrations emplissent l'hôtel.
Ladislas accourt le premier, puis Bamboche et les autres serviteurs.
— Un médecin !... vite !... un médecin, n'importe lequel, commandé au moujik le prince, pâle comme un mort.
« Va !... cours... qu'il vienne de suite... à tout prix... »
« Vous aussi, Jean, dit-il à Bamboche... courez ! ramenez des secours... »



LE SECRET DE GERMAINE. — Avec douceur, le prince essaya de lui faire avouer le nom du criminel.

locratique immeuble ; mais Bobino n'était pas de ceux qui se démontent facilement et auxquels en imposent les grands airs d'une valetaille plus ou moins charmante.
Il s'était muni à tout hasard de la carte du prince, et n'avait pas eu tout à fait tort.
Toisant alors de haut le suisse qu'intimida presque le regard aigu de ses yeux gris, et lui mettant le carré de bristol sous le nez, il dit, d'un ton ne souffrant pas de réplique :
— J'ai affaire de suite au prince lui-même... il m'attend.
Le préposé à la porte eut un regard de dédain pour l'humble costume de ce visiteur pressé, puis, le haïssant d'instinct, comme ces parasites haïssent les travailleurs, mais n'osant pas trop le lui faire voir, il lui indiqua, d'un geste hautain, la porte de service, comme bien suffisante pour lui.
Bobino traversa la cour et allait pénétrer par cette entrée dérobée dans l'opulente demeure, quand un homme à longs cheveux, le visage encadré d'une barbe immense, vêtu d'une sorte de chemise en

— Vous serez le bienvenu, lui dit-il précipitamment. Venez... montez par là... au premier... allez droit devant vous. Puis il reprend sa course, franchit en deux bonds la grande cour et s'élança dans l'avenue.
Bobino remarquant l'air bouleversé du moujik, et craignant un malheur, enfila délibérément l'escalier monumental qu'il aperçoit au fond d'un large vestibule drapé de tentures éclatantes, et dont l'entrée est couverte d'une vaste marquise en verre dépoli.
Le brave ouvrier n'avait aucune idée d'un luxe qui, dès l'abord, se montrait sous forme de tapis somptueux, de statues portant des torchères, d'arbustes exotiques, de fleurs admirables. Mais il n'en fut aucunement intimidé.
Parvenu à la moitié de l'escalier, un homme en livrée, descendant quatre à quatre, le bouscula et lui dit :
— Que voulez-vous ?... où allez-vous ?... puis il passa sans même attendre sa réponse.
Cette voix métallique, au timbre singulier, à l'accent canaille, frappa Bobino, qui, malgré sa préoccupation, se dit :

* Voir le numéro 186 à 191.

Ladislas descendit quatre à quatre, bientôt suivi de Bamboche, furieux, qui grognait en aparté :

— Sur qu'il a dans sa poche de la corde de pendu...
« C'est lui qui devait claquer et c'est l'autre qui gobe la drogue...
« C'est un coup manqué... moi, je m'esbigne.

Bobino entra au même moment. Bobino s'arrêta au seuil de la chambre. D'un regard il voyait la religieuse, aussi blanche que sa cornette, agoniser ; le prince aussi pâle qu'elle, en proie à un désespoir indescriptible, et enfin, par une porte entr'ouverte, Germaine étendue sur un lit et appelant au secours d'une voix qui pouvait à peine sortir de sa gorge, comme celle des gens en proie au cauchemar.

Quel réveil pour la malade qui venait de s'assoupir !

L'ouvrier dit au prince :
— Je suis celui que vous cherchez : Jean-Robert, dit Bobino, l'ami de Germaine et de ses sœurs...

— Simplement, le prince lui tendit la main et répondit :

— Merci d'être venu.
« Aidez-moi... je perds la tête... en voyant périr sans pouvoir lui venir en aide... cet ange de dévouement auquel nous devons la vie de Germaine...

Celle-ci reconnaissait le brave camarade pour qui elle ressentait une affection toute maternelle, et faiblement l'appela :

— Bobino... Jean !... mon bon Jean !
— Germaine !... ma chère demoiselle Germaine...

— Qu'y a-t-il ?... maman ?... mes sœurs ?...
« Et maintenant !... que se passe-t-il ?...

— Tous les malheurs !...
« Maman Rollin...
— Malade ?... oh !... parlez !...

Le prince, qui soutenait la tête de la religieuse agonisante, fit à Bobino un signe impérieux qu'il comprit à peine...

Il allait dire l'affreuse vérité ; il put étrangler le mot fatal et faire oui de la tête.

Le prince ajouta :
— Et cette pauvre bonne sœur qui vient d'avoir une syncope grave...

« Mais, de grâce, tranquillisez-vous, Germaine...
« Et vous, dit-il tout bas, allez près d'elle, calmez-la, surtout cachez-lui que sa mère est morte.

Le jeune Russe avait parlé d'une voix si faible que c'est à peine si Bobino perçut ces derniers mots.

Mais, avec cette singulière acuité des sens que possèdent les convalescents, Germaine entendit.

Un cri terrible jaillit de sa gorge, vibra terriblement dans l'hôtel et fit frémir les deux hommes.

— Morte !... maman !
« Je n'ai plus de mère... ni elles... Berthe... Marie...

« Mes sœurs... sans personne !...
« Oh ! Dieu n'est pas juste... on ne frappe pas comme cela des innocents !...
« Oh ! maman !... ma pauvre maman !...

Ladislas accourait en ce moment avec un médecin du quartier qu'il avait trouvé chez lui.

Pendant que le prince éperdu s'élançait vers Germaine, dont il craignait le désespoir, le médecin voyait la sœur qui se raidissait dans un dernier spasme et retombait morte.

— C'est fini, dit-il en examinant l'infortunée victime dont le doux regard s'était soudain voilé.

Germaine entendit encore et cria :
— Morte !... elle aussi... mais je suis donc maudite !...

En quelques mots rapides, le prince, qui toujours ne soupçonnait rien du crime, expliquait au docteur ce drame qui n'avait pas duré dix minutes.

Ce dernier, un petit homme aux yeux aigus, luisants sous ses lunettes, au nez recourbé, à la bouche circonspecte, à la barbe grise un peu emmêlée, au front énorme, bombé, chauve, comme un boulet, écoutait attentivement.

Quand le prince eut fini de parler, en phrases brèves, hachées, interrompues par les plaintes déchirantes de Germaine, le docteur souleva les paupières de la morte, eut un froncement de lèvres et dit :

— Vous ne soupçonnez pas comment cette jeune personne a succombé ?

— Non, répondit le prince ; peut-être une congestion au cerveau ou à la poitrine.

— Elle est morte empoisonnée, ajouta le médecin.

— Empoisonnée !... cria le prince en tressaillant, pendant que la voix de Germaine sanglotait, comme un écho désespéré :

— Empoisonnée ! elle dont le dévouement m'a conservé cette vie que vous avez sauvée !

— Mais c'est impossible... elle n'a bu que cette eau, prise à cette carafe, dans ce verre que je lui ai présenté...

— Eh bien ! on a versé dans cette carafe un poison foudroyant...

— Mais je bois seul de cette eau, et c'est tout à fait par hasard que cette malheureuse enfant y a goûté.

— Alors, ce poison vous était destiné...
— Docteur ! ne vous trompez-vous pas ?...

Le médecin ajouta :
— Voyez l'étrange dilatation des pupilles, et, chose plus étrange encore, constatez vous-même la rigidité du corps dont la vie s'est retirée depuis dix minutes à peine, et qui est tout chaud...

Le docteur prit la carafe, versa dans sa main quelques gouttes de cette eau mortelle et demeura limpide comme le diamant, aspira à plusieurs reprises, y goûta du bout de la langue et dit :

— Pas d'odeur ; saveur légèrement douçâtre, mais à peine appréciable pour qui n'est pas prévenu.

« Vous eussiez vidé le verre sans vous douter de rien, comme la victime.

Le prince hochait la tête, voulant douter encore.
Le médecin, pour le convaincre, continua :

— Avez-vous ici un animal que vous sacrifieriez sans trop de regret à une expérience... décisive ?

— Oui ! un chien.
— De forte taille ?
— Un dogue énorme.

— Veuillez le faire venir.
— Ladislas, va chercher Strong.

Le moujik, atterré à la pensée du danger couru par son maître, partit lestement et revint au bout de cinq minutes, menant par son collier un chien à la carure massive et d'aspect rien moins que débonnaire.

Le docteur dit au prince :
— Veuillez prendre deux ou trois morceaux de sucre et les arroser copieusement avec le liquide renfermé dans la carafe.

« Bien !
« Maintenant, veuillez les offrir à votre chien.

Le prince obéit, présenta les trois morceaux ruisselants au molosse qui les flaira, frétille de la queue et sensuellement le croqua.

Quelques secondes s'écoulèrent, une dizaine environ, puis le chien, en proie à un subit malaise, ouvrit la gueule, aspira fortement l'air, poussa un aboiement bref, étranglé, puis se mit à rouler convulsivement les yeux. Il poussa un nouvel aboi, voulut marcher, leva lourdement les pattes, se mit à tituber, puis roula sur le tapis.

Des convulsions brusques l'agitèrent de plus en plus faiblement, il poussa un dernier soupir, se raidit et devint immobile.

Malgré sa vaillance éprouvée, le prince ne put retenir une exclamation de surprise, presque d'épouvante, à laquelle répondirent trois cris poussés par Bobino, Ladislas et Germaine, qui, par l'entrebâillement de sa porte, avait contemplé ce spectacle effrayant.

— Eh bien ! reprit froidement le docteur, êtes-vous convaincu ?

« Cependant un vétérinaire quelconque déclarera que ce chien est mort d'une congestion, comme aussi d'ailleurs le premier médecin venu conclura que cette pauvre sœur a succombé à une congestion.

Mais vous-même, docteur, comment avez-vous songé ?...

— Oh ! moi, c'est naturel.

« Je me suis occupé toute ma vie spécialement de toxicologie, et, à première vue, les symptômes observés sur la victime m'ont suggéré l'idée d'un crime...

« Quant à la nature du poison, j'affirmerais que c'est le même dont se servent des Indiens habitant les bords du fleuve des Amazones, les Orijoues, que j'ai visités dans ma jeunesse.

« Je ne croyais même pas qu'il existât à Paris quelqu'un possédant ce redoutable toxique.

« Et maintenant, monsieur, il ne me reste plus qu'à me retirer, avec le regret, toutefois, de n'avoir pu intervenir efficacement.

— Mais du moins, reprit le prince, vous m'avez rendu un service immense en devinant avec tant de clairvoyance le lâche attentat dont j'ai failli être victime.

A ces mots, il tira son portefeuille, y prit un billet de mille francs et le tendit au médecin stupéfait de l'aubaine.

Ce dernier remercia et dit :
— Ma visite bien payée valait un louis... j'accepte néanmoins avec reconnaissance, car je suis pauvre.

Puis en homme habitué à sonder les mystères de l'existence, il ajouta d'une voix basse :

— Avant de me retirer, laissez-moi vous donner un conseil... j'ai près de soixante ans, mon âge m'y autorise...

« Défiez-vous de tout et de tous... Les gens qui ont voulu vous tuer sont sans doute puissants, pour avoir pu vous approcher ainsi impunément...

« Quant à la victime, eh bien ! croyez-moi : laissez passer le médecin des morts qui diagnostiquera une congestion et ne soupçonnera pas la vérité.

« Une enquête policière vous causera des ennuis... on fouillera votre vie privée... on vous fera comparaître... on vous assomera de questions, de détails, qui ne rendront pas la vie à cette pauvre morte, provoqueront des rapports, des autopsies, des expertises, susciteront mille tracas à sa communauté...

— Vous avez raison, docteur, absolument raison.

« Je vous remercie et nous nous reverrons, je l'espère, dans des circonstances moins tragiques.

— Tout à votre service ! termina en se retirant le médecin.

Pendant ce temps, Bobino, demeuré près de Germaine, lui racontait tout ce qu'il savait relativement à la mort de sa mère et à l'enlèvement de ses sœurs.

On ne pouvait plus rien lui cacher, et de maladroitesses réticences eussent été certainement plus dangereuses qu'une confiance complète, quelque douloureuse qu'elle fût.

Après une crise de larmes succédant brusquement aux sanglots qui l'étouffaient, Germaine était devenue un peu plus calme. Puis elle avait réagi de toute la force de son énergie, en vaillante fille du peuple, ignorante des mièvreries et des pâmoisons, habituée dès le jeune âge à la lutte, songeant par éclairs à retrouver ses sœurs, à venger son honneur et à frapper le misérable qui avait occasionné toutes ces catastrophes.

Le prince, heureux de la trouver aussi résolue, après tant de crises qui eussent abattu une femme moins vigoureusement trempée, pria Bobino de ne pas la quitter, pendant qu'il allait s'occuper des devoirs à rendre à la victime.

Aidé de Ladislas, il transporta le cadavre sur un lit, le couvrit lui-même d'un drap, mit entre ses mains rigides le crucifix suspendu au rosaire, fit transformer la pièce en chapelle ardente, puis eut l'idée d'aller prévenir lui-même la supérieure de la communauté à laquelle appartenait la sœur.

Mais il se rappela la lettre de menaces reçue l'avant-veille et ne voulut pas laisser Germaine seule, même confiée à la garde de Ladislas et de Bobino.

Il écrivit une lettre annonçant le fatal événement, mais en omettant toutefois de parler de l'empoisonnement, puis il sonna.

Le premier valet de chambre parut, et malgré son flegme de serviteur bien stylé, fit un mouvement devant le dogue étendu la gueule béante et toute baveuse sur le tapis.

— Vous enverrez deux hommes d'écurie pour enlever ce chien et vous direz à Jean de venir de suite.

— Mon prince, Jean a quitté l'hôtel en courant et on ne l'a pas revu.

Michel Bérésoff eut au cœur un soupçon aigu et il se dit : « Ce Jean est le coupable ! un complice... Quelles brutes nous sommes, d'accueillir ainsi les premiers venus... de les admettre dans notre intimité ! »

Puis il ajouta froidement :
— Prenez une voiture, et allez vite porter cette lettre à son adresse.

Étant donnés les termes de la lettre mystérieuse qu'il avait reçue l'avant-veille du crime, il était évident pour Michel Bérésoff que ses ennemis ne s'en tiendraient pas là.

Il importait donc, avant de pouvoir connaître et combattre efficacement ces redoutables ennemis, de se garder minutieusement.

C'est ce qu'il fit sans retard.

Après avoir consigné rigoureusement sa porte et fait au suisse une défense formelle de recevoir qui que ce fût sans avis, le prince, craignant toujours le poison, astreignit les gens de service à goûter préalablement les aliments et les boissons.

Ses domestiques, parfaitement innocents d'ailleurs, se prêtèrent volontiers à cette formalité qu'ils attribuèrent à un caprice, car ils ignoraient, sauf le moujik Ladislas, pour qui son maître n'avait pas de secrets, la cause réelle de la mort de la sœur.

Ces précautions efficaces prises contre le poison, le prince comptait attendre que Germaine fût plus forte pour l'emmener soit dans le Midi, soit même en Italie.

Les professeurs de la Faculté de médecine lui avaient conseillé, en effet, de soustraire le plus tôt possible la jeune fille au froid et à l'humidité qui si rudement sévissent, pendant l'hiver, sur notre zone du Centre.

Il appelait donc de tous ses vœux le moment favorable, tant la santé de Germaine lui était devenue chère, tant il craignait pour elle une de ces rechutes si fréquentes et si dangereuses.

La vie ordinaire, si profondément et si cruellement troublée par la catastrophe, allait reprendre à l'hôtel Bérésoff.

Un fourgon des pompes funèbres emmena au couvent le corps de la religieuse, à laquelle ses compagnes firent des funérailles toutes simples, comme son âme et son dévouement.

Le prince Bérésoff avait fait couvrir son cercueil de fleurs, et Germaine avait, du fond de son pauvre cœur meurtri, adressé au ciel une ardente prière, pendant que Bobino, silencieux, inconnu, accompagnait au cimetière la dépouille de celle qui avait été si bonne pour son amie.

Une courte note toute sèche et toute brève raconta dans les journaux la mort subite de l'humble dévouée au chevet d'un malade ; mais nul ne soupçonna rien, pas même la justice et surtout la justice.

Vingt-quatre heures s'étaient écoulées. On eût pu croire que ces chocs terribles, frappant ainsi Germaine au moment où le péril était à peine conjuré, eussent dû la terrasser.

Il n'en fut rien. Ces catastrophes, qui brisent les faibles et les jettent tout pantelants sur le dur chemin de la vie, exaltent au contraire les forts qui regardent bien en face la destinée et semblent lui dire :

— A nous deux !
Telle Germaine, sur laquelle depuis si peu de temps s'étaient abattues, sans relâche, les infortunes les plus cruelles.

Maintenant, elle était plus calme, avec un je ne sais quoi de résolu. Sa douleur se compliquait d'une sorte de colère à laquelle se mêlaient des projets de vengeance.

Ainsi qu'elle l'avait dit avec sa rude franchise d'enfant du peuple, elle n'était pas du bois dont on fait les martyrs, ni de celles qui se résignent sous l'outrage.

Un misérable l'avait ignoblement souillée ; il avait incidemment fait périr sa mère, enlevé ses sœurs, attenté à la vie de son sauveur et tué une innocente ; il fallait que ce bandit expiât ses crimes. Et il fallait aussi que cette expiation fût terrible.

La honte, la douleur, avaient jusqu'alors fermé sa bouche et arrêté sur ses lèvres le nom du misérable.

Avec une douceur infinie, un tact exquis, le prince, demeuré seul à son chevet, la ramena insensiblement à cette question si délicate et si urgente, pour n'en plus réparer à l'avenir, mais aussi pour la résoudre en une fois.

(La suite au prochain numéro.)

Les Faits-Divers de la Semaine

(Suite).

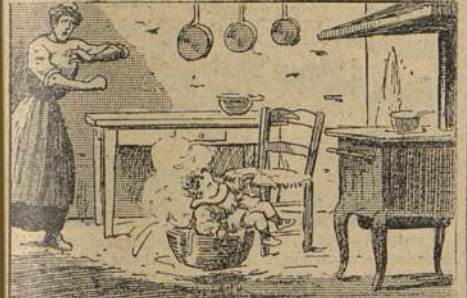
UNE BARQUE ENGLOUTIE. — Par le travers du phare de Walden, un petit bateau pêcheur amarré par le patron et un matelot, chavira sous voiles alors qu'il pêchait, et dispa-



rut. L'équipage d'un autre bateau pêcheur fut témoin du sinistre, mais il ne put se porter au secours des naufragés. Ceux-ci laissèrent chacun une veuve et de nombreux enfants en bas âge. CALAIS.



UN ENOYADE. — Des promeneurs qui longeaient les étangs du parc Barbieux apercevaient un jardinier qui titubait. Soudain, il perdit l'équilibre et tomba à l'eau. Celle-ci étant peu profonde, on pensa qu'il s'en tirerait facilement, mais l'homme avait trop bien diné. Une congestion le tua net. CROIX.



LA MARMITE MORTELLE. — Confiée par ses parents à une voisine, une fillette de 2 ans jouait autour d'une marmite pleine d'eau bouillante que la ménagère avait déposée sur le plancher. L'enfant s'approcha du récipient et tomba dedans. Grièvement brûlée au visage, aux bras et à la poitrine, la fillette a succombé. LILLE.

PANIQUE A BORD D'UN PAQUEBOT

En sortant du port de Marseille, le paquebot postal « Liamone », de la Compagnie Fraissinet, marchait à petite allure par un brouillard très épais, se dirigeant vers Ajaccio. Tout à coup, la vigie placée par prudence en avant du bateau, signala un rocher à 25 mètres. Il s'agissait de l'île Maire, où se produisit, il y a quelques années la catastrophe du « Liban ».

Une panique épouvantable se produisit ; les femmes s'évanouirent. Le commandant manœuvra de façon à éviter le rocher, tout en rassurant de son mieux les passagers effolés, qui étaient au nombre de 300 environ. Le bateau put s'arrêter à 2 mètres du rocher. Le reste du voyage s'est accompli normalement.

LE PRÉFET DE POLICE ET LE CINÉMA

Le conseiller du quartier des Batignolles, à Paris, informait, ces jours derniers, le président du conseil municipal qu'il interpellerait le préfet de police, au sujet des représentations cinématographiques, ayant trait aux exploits et à la mort des bandits tragiques.

A ce sujet, la préfecture de police communique la note suivante :

« Le préfet de police n'a pas cru devoir prendre, à l'exemple des maires de certaines villes, des arrêtés interdisant, dans les cinématographes ouverts au public, l'exhibition de tout film reconstituant des exploits de bandits. »

En effet, dans Paris et dans le département de la Seine, les spectacles cinématographiques, qui ne peuvent s'ouvrir sans l'autorisation du préfet de police, ne sont jamais autorisés, qu'à la condition spécifiée dans l'arrêté de ne représenter aucune scène susceptible de porter atteinte à la morale ou à l'ordre public. Il va sans dire que les films reconstituant des exploits de bandits rentrent dans cette catégorie.

Les directeurs de cinématographes peuvent

MEMENTO DE LA COUR D'ASSISES

ASSASSIN POUR VINGT FRANCS. — Devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. le conseiller Albanel, a comparu le décollateur Jean-Baptiste Bour, âgé de vingt-cinq ans, accusé de meurtre suivi de vol.

Se trouvant sans ressources, le jeune homme résolut, le 14 mai dernier, de cambrioler l'appartement d'un locataire du 126 de la rue de Charonne ; l'immeuble lui était familier, sa mère y habitant, et sa présence ne pouvait pas y être suspecte.

Il pénétra une première fois dans la maison à neuf heures du matin, mais l'occasion ne lui parut pas favorable. Il revint vers une heure de l'après-midi et monta au troisième étage. Là, il rencontra sur le palier une dame Catherine Schmitt qui sortait de son logement, se rendant à la fontaine située à l'extrémité d'un couloir. Comme cette dame avait laissé la porte entrouverte derrière elle, Bour pénétra dans le logement et se mit à fouiller les meubles qui le garnissaient. Lorsque Mme Schmitt revint, elle recula, effrayée, et cria : « Au voleur ! »

C'est alors que le misérable se jeta sur la pauvre femme, la renversa, l'étrangla avec ses mains, lui serra autour du cou un mouchoir, enfin, et pour plus de sûreté, noua au-dessus du mouchoir un tablier qu'il venait de trouver dans la chambre cambriolée. Lorsqu'il vit que Mme Schmitt ne donnait plus signe de vie, Bour se remit tranquillement à voler : il s'empara d'un louis qui se trouvait dans un réticule accroché à la muraille, d'une montre en acier et de quelques autres menus objets. Il quitta alors le logement, en tirant la porte derrière lui, après avoir eu soin de mettre la clef dans la serrure à l'intérieur de la chambre, de façon à ce qu'on ne pût entrer tout de suite.

Le crime fut découvert à six heures du soir seulement. Les soupçons se portèrent immédiatement sur Bour, dont la réputation était déplorable, et il fut arrêté dans la nuit.

donc être mis en demeure, — et le fait s'est déjà souvent présenté — de rayer de leur programme l'exhibition de certaines scènes sous peine du retrait de leur autorisation. Dans ces conditions un arrêté prescrivant, par voie de disposition générale, certaines scènes d'un genre déterminé paraît inutile et, de plus, dangereux.

Inutile, puisque, on vient de le voir, la préfecture de police intervient efficacement chaque fois qu'un fait répréhensible lui est signalé, et, s'il est vrai qu'elle peut ne pas être avisée de certaines infractions individuelles, si l'on songe au nombre très élevé des cinématographes existant à Paris, ce n'est pas un arrêté général qui les lui fera connaître.

Dangereux, car un arrêté général ne peut avoir plein effet que s'il a été consacré par des décisions judiciaires. Or, il est évident que les directeurs des établissements contesteront, dans les cas douteux, le bien-fondé de la poursuite, et que les tribunaux leur donneront parfois raison. L'arrêté général sera donc moins efficace que les mesures particulières. Et c'est ce que le préfet a voulu éviter par un arbitraire bienfaisant.

C'est d'ailleurs ce qu'il a déjà eu l'occasion de déclarer en substance au conseil municipal dans la séance du 5 juillet dernier.

L'AMOUR MATERNEL

Une pauvre vieille de quatre-vingts ans, chétive et dolente, le chef branlant, dépose bien à contre-cœur, devant la neuvième chambre correctionnelle :

— Mon fils, dit-elle, n'est pas aussi méchant qu'on le prétend.

Le président. — Vous a-t-il frappée ?
Le témoin. — Un petit peu, monsieur ; il n'avait pas la tête à lui, ce soir-là. Ne soyez pas trop sévère pour lui, je vous en prie.

Le président. — Vous avez écrit au procureur de la République pour intercéder en sa faveur ?

Le témoin. — Un fils est toujours un fils. Les faits sont plus graves que ne le raconte la vieille mère. Son fils, âgé de quarante ans, cantonnier de la Ville de Paris, est, au dire des voisins, une brute ; il frappe habituellement sa mère ; il amène parfois une amie coucher chez la pauvre vieille, son gâtelas à lui manquant de confortable, comme la veuve Becler n'a qu'un lit, il l'en déloge, et elle doit passer la nuit sur une chaise.

Le 22 juillet, à sept heures du soir, le cantonnier était ivre, et il voulait de l'argent pour boire encore.

Il va chez sa mère et, dans son argot d'apache il lui dit :

— Donne-moi du « péze » !...
— Où veux-tu que j'en prenne ? répond la bonne femme. Je n'en ai pas.

— Donne-moi du « péze » ou je te « zigouille ! »

Du « péze », c'est de l'argent. La veuve Becler persistant à affirmer qu'elle n'en avait pas, son fils lui laboura la figure à coups de poing ; elle cria au secours, les voisins interviennent et l'arrachent, ensanglantée, à la fureur du forcené. Sur le moment, la pauvre vieille ne fit aucune difficulté pour raconter aux agents

A l'audience, le misérable a gardé une attitude cynique, ne niant pas les faits qu'il avait d'ailleurs immédiatement avoués après son arrestation, et ne discutant que sur des points de détail.

Le jury qui semble se ressaisir n'a pas voulu montrer de faiblesse et, estimant qu'il ne pouvait y avoir de circonstances atténuantes dans ce crime, a condamné à mort Jean-Baptiste Bour.

UN MAUVAIS SOLDAT. — Le conseil de guerre de Lille a eu à juger l'ancien cavalier Jean Plessy, du 6^e chasseurs, en garnison à Hesdin, qui, étant libéré, se vanta d'avoir mis le feu à un bâtiment militaire. L'affaire vint aux oreilles de la police, qui l'arrêta, pour le remettre à l'autorité militaire.

L'incendie auquel Plessy faisait allusion avait eu lieu dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre 1911. Il détruisit la porte du manège de la caserne d'Hesdin.

Devant le conseil de guerre, l'accusé a nié et plusieurs témoins, parmi lesquels le brigadier Sueur, dont le commissaire du gouvernement a déclaré vouloir flétrir la conduite, sont revenus sur leurs dires précédents. Néanmoins, les faits étant prouvés par d'autres témoignages, Jean Plessy a été condamné à cinq ans de prison.

A L'ÉTRANGER

ÉMEUTIERS CONDAMNÉS. — Les débats du procès relatif à l'émeute des sapeurs du Turkestan ont pris fin à Sébastopol.

Quinze sapeurs sont condamnés à mort, 112 au bague, 79 à l'emprisonnement ; 15 seront envoyés aux compagnies de discipline. Sept ont été acquittés.

ce qui s'était passé. Depuis, elle s'est ravisée. Un fils est toujours un fils ; l'admirable chanson de La Glu est bien vraie.

Augustin Becler essaie, lui aussi, d'amadouer les juges :

— J'estime ma mère et je respecte sa vieillesse...

Le tribunal ne s'en laisse pas imposer par cette hypocrite déclaration ; il prononce contre le cantonnier de la Ville de Paris, qui fut déjà condamné à deux mois pour vol, une condamnation à deux ans de prison.

Mon pauvre garçon ! gémit la mère Becler qui se retire à pas chancelants.

ASSASSIN PAR AMOUR-PROPRE

Un drame sanglant s'est déroulé au hameau de Lachaume, commune de Villedieu, à une heure de la coquette ville de La Chartre-sur-le-Loir. Depuis plusieurs mois, une jeune fille de dix-neuf ans était employée comme servante chez un riche cultivateur de Lachaume. Or, il y a quelques semaines, le père de la jeune domestique, qui habite la Chartre, témoigna son mécontentement de voir sa fille occuper cet emploi. A différentes reprises, il lui enjoignit de réintégrer la maison paternelle. Mais, chaque fois, la jeune fille opposa une fin de non-recevoir. Tout d'abord, le père résolut de châtier sa fille, et emporté par la colère, il déclara son intention de la tuer.

Puis, se ravissant, il songea que si la servante ne consentait pas à quitter la ferme, c'est qu'elle obéissait aux suggestions du fermier. Il forma dès lors le projet de supprimer celui-ci. Dans cette intention, il s'embusqua la nuit avec un fusil chargé, au fond de la cour du cultivateur. Vers cinq heures du matin, celui-ci sortit de sa maison sans aucune méfiance. A peine avait-il fait quelques pas que le père de la servante, l'ajustant froidement, lui tira à bout portant un coup de feu qui l'atteignit dans la région du cœur.

Puis l'assassin s'enfuit. Le blessé qui s'était abattu au milieu d'une mare de sang, parvint, après avoir repris ses sens, à se traîner jusque chez lui. Son état est très grave.

LE MARTYR D'UNE ENFANT

Deux forains, habitant à Montreuil, recherchaient depuis deux ans leur fille, âgée de dix-sept ans, qui s'était enfuie du domicile paternel pour se mettre en ménage avec un autre forain, âgé de dix-huit ans. Le faux ménage habitait Paris avec sa petite fille récemment née.

Le père, brutal et violent, martyrisait le pauvre bébé dont le corps, couvert d'ecchymoses, ne formait plus qu'une plaie.

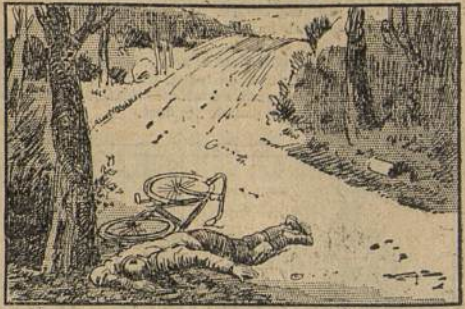
Les grands-parents parvinrent à retrouver le domicile de leur fille. Ils s'y rendirent et découvrirent, dans un coin du logement, le bébé qui, la jambe droite fracturée, gémissait faiblement. Suivant les rumeurs, le père l'aurait violemment jeté à terre. Outrés, les grands-parents emportèrent la pauvre petite au commissariat d'où elle fut envoyée à l'hôpital Bretonneau dans un service de chirurgie.

Les parents indignes ont été envoyés au Dépôt.

Les Faits-Divers de la Semaine

(Suite).

UN CYCLISTE SE TUE. — En descendant une côte à bicyclette, pendant la nuit, un ouvrier de ferme ne put faire fonctionner les freins de la machine. Arrivé au bas de la côte,



il fut précipité contre un arbre. Au matin, des passants découvrirent son cadavre. Il avait succombé à une fracture du crâne. COULOMMIERS.



BROYÉ PAR UN TRAIN. — Alors que le train était en marche, un garçon coiffeur voulut changer de compartiment en suivant le marche-pied du wagon, à contrevoie. Un express arrivait à ce moment, le tamponna et le projeta sur la voie où il fut affreusement broyé. NANCY.



LES AGENTS SE DÉFENDENT. — Rencontrant en ville un individu qu'ils recherchaient, deux agents, voulurent le mettre en état d'arrestation. Mais l'individu tira de sa poche un revolver et menaça de faire feu. Un des agents sortit à son tour son revolver et tira sur le vagabond qui s'abattit, sérieusement blessé. PONT-A-MOUSSON.

LA FIN D'UN CRIMINEL

Le 15 août dernier, on trouvait assassinée à coups de fusil dans la colline de Saint-Joseph-des-Bancs, dans l'Ardèche, une fermière de cette localité, âgée de cinquante-trois ans. La rumeur publique accusant le mari de la victime, celui-ci subit plusieurs interrogatoires. Cette semaine, les agents de la brigade mobile de Lyon le pressèrent de questions et vérifièrent un à un les alibis qu'il invoquait. Aucun fait, aucune preuve ne permettant de l'arrêter, les agents se retirèrent vers sept heures du soir.

A neuf heures quarante-cinq, la maison d'habitation du fermier était la proie des flammes et sa situation isolée dans la campagne rendait les secours presque impossibles, elle était, deux heures plus tard, complètement détruite.

Les recherches opérées vendredi matin dans les débris ont amené la découverte du cadavre carbonisé du fermier.

L'enquête judiciaire permet maintenant d'établir qu'il y a eu incendie volontaire et suicide. Se voyant sur le point d'être démasqué l'assassin avait inondé sa demeure de pétrole. Puis, après avoir créé plusieurs foyers d'incendie, il se serait précipité dans le brasier.

UN JUGE PRIS POUR UN CAMBRIOLEUR

Un juge du tribunal civil d'Oran vient d'être victime d'une désagréable surprise.

Avant de partir en congé, ce juge avait confié la clef de sa boîte aux lettres à un collègue, et l'avait chargé de lui faire suivre son courrier. Mais il avait négligé de prévenir la concierge du palais. Celle-ci, ne reconnaissant pas le remplaçant, porta plainte à la sûreté.

Deux agents, déguisés, l'un en maçon, l'autre en chauffeur d'automobile, arrêteront le cambrioleur en flagrant délit. Celui-ci protesta, mais les agents l'obligèrent à les suivre au poste. Ce n'est que sur la présentation de ses pièces d'identité que le juge put établir qu'il était et qu'il obtint d'être relâché.

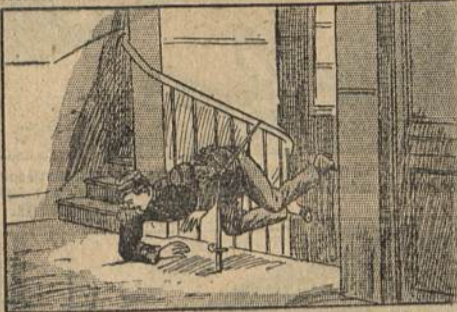
Les Faits-Divers de la Semaine

(Suite).

SECTIONNÉ PAR UNE LOCOMOTIVE. — Un homme d'équipe, âgé de 34 ans, a été renversé et broyé, en gare, par une machine en manœuvre. Le corps du malheureux a été coupé en deux dans le sens de la longueur. La mort a été instantanée.

Le commissaire de police du 4^e arrondissement, remplaçant le commissaire spécial, en congé, s'est rendu immédiatement sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage et ouvrir une enquête sur ce pénible accident.

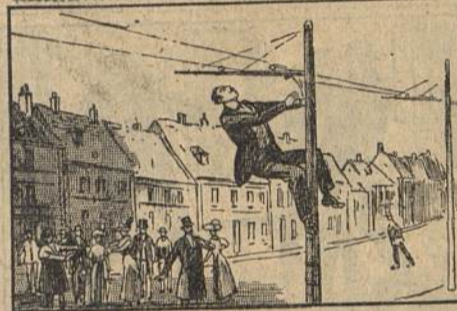
Le défunt était marié. NIMES.



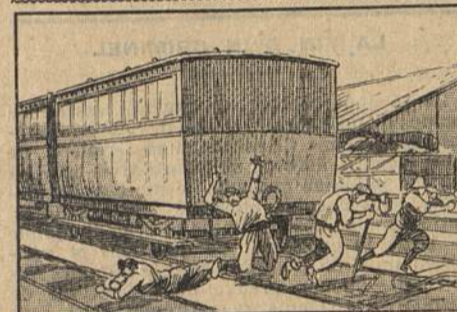
TOMBE SUR SA BAIONNETTE. — En rentrant de permission, un élève musicien du 143^e d'infanterie allait déposer sa valise chez des amis. Il montait précipitamment l'escalier quand il fit un faux pas. Sa baïonnette se détacha du fourreau et le malheureux soldat tomba sur la pointe qui s'enfonça de quinze centimètres dans le bas ventre. Il a été transporté à l'hôpital dans un état très grave. CASTELNAUDARY.

MORT DE FROID. — Les gendarmes de Chaudesaigues, revenant de tournée, trouvèrent à six kilomètres de Chaudesaigues, dans le bois de Védrières, un individu étendu dans un fossé de la route forestière. Les deux gendarmes le mirent sur une voiture, mais le malheureux rendit le dernier soupir presque aussitôt.

C'était un homme de 89 ans, cultivateur, demeurant à Jabrun, qui, revenant des champs, a succombé aux suites d'une congestion causée par le froid. SAINT-FLOUR.



UNE NOCE TRAGIQUE. — En se promenant, le lendemain d'un mariage, des invités d'une noce jugèrent bon de grimper au sommet d'un pilon supportant des fils électriques à haute tension. Le mari, un maçon, monta le premier. Mais sa tête heurta l'un des fils et le malheureux s'abattit sur le sol, broyé. BLOIS.



TAMPONNÉS PAR UN TRAIN. — Plusieurs ouvriers travaillant à la gare ont été surpris, vers une heure de l'après-midi, par une rame de wagons en manœuvre. Quatre d'entre eux ont été grièvement blessés. Un a eu la jambe coupée, un autre a le bras droit arraché. TOURS.

ASSASSINÉ PAR SON PATRON. — Un meurtre a été commis sur la commune du Gros-de-Georand, dans des conditions particulièrement odieuses.

Un homme de 32 ans, marié et père de deux enfants, alors qu'il était occupé par un habitant du pays, a été assassiné par ce dernier qui a été arrêté par la gendarmerie du Béage.

Sur le corps de la victime on a compté huit coups de couteau dont un dans la région du cœur.

Ce crime a jeté la consternation dans cette petite commune. MONTPEZAT.



UNE COLLISION. — Pour dépasser un motocycliste, le conducteur d'une auto activa l'allure de son véhicule. Il réussit à renverser le motocycliste, l'auto alla ensuite se heurter dans le fossé qui borde la route. Le propriétaire de l'auto et un ami qui l'accompagnait se relevèrent sains et saufs. Le motocycliste qui est gravement blessé a été transporté à l'hôpital. CARCASSONNE.

Les Méaventures d'un Policier amateur

— Tenez, voulez-vous que je vous dise? s'écria mon interlocuteur, quand il m'eut vu poser sur la banquette du compartiment, le journal que je venais de parcourir, eh bien, dans ce vol de bijoux autour duquel on fait tant de tapage, la police découvrira peut-être les coupables, mais elle mettra tous les obstacles possibles sur le chemin de policiers amateurs qui pourraient l'aider dans ses recherches!

« Je suis là pour vous le dire, j'en sais quelque chose, vous pouvez m'en croire!... »

— Vous? répliquai-je.

— Oui, oui, moi qui vous parle, j'ai fait comme tant d'autres. Les exploits de Sherlock Holmes m'ont empêché de dormir, et j'ai voulu, moi aussi, résoudre l'énigme d'une affaire mystérieuse. Mais quand on m'y reprendra, par exemple!

— Que vous est-il donc survenu? lui fis-je d'un air que j'essayai de rendre intéressé.

— Figurez-vous, reprit-il, qu'un matin, en déjeunant au restaurant, j'étais plongé comme à l'habitude dans la lecture de mon journal, quand mes yeux tombent sur un fait-divers, où l'on relatait avec force détails le vol de diamants dont venait d'être victime la marquise de Chancelle, dans le château qu'elle habite aux environs de Maintenon, sur la route de Chartres.

Les joyaux, comprenant une rivière, un diamant, une broche et des agrafes en diamants étaient soigneusement enfermés dans un coffret.

Un matin, la veille même du jour où je lisais l'article, la marquise, en ouvrant ce coffret, s'était aperçue avec stupeur qu'il était vide de son contenu : les diamants avaient disparu.

Or, la femme de chambre interrogée, assurait qu'ils s'y trouvaient encore deux ou trois jours auparavant. Elle en était certaine, ayant ouvert elle-même le coffret.

Le journal ajoutait que la marquise avait offert une prime de 3 000 francs à qui lui ferait recouvrer ses bijoux et parviendrait à faire arrêter les coupables.

Tout imprégné que j'étais encore des leçons que m'avaient apprises les extraordinaires aventures du grand policier anglais, je résolus aussitôt de les mettre en pratique, et de rechercher, tout seul, les diamants et les bandits.

Je consultai un indicateur de chemin de fer, vis que Maintenon était à deux heures de Paris et m'assurant d'un train partant sous peu, je me trouvai bientôt dans l'express de Chartres qui, en temps voulu, me déposait dans la petite ville proche de laquelle se trouvait le château de Mme de Chancelle.

Je me le fis indiquer et à deux kilomètres de là, je me trouvai devant la grille de la magnifique propriété.

Le château lui-même s'élevait au milieu du parc, tout au bout d'une avenue bordée d'arbres séculaires et d'un demi-kilomètre au moins de longueur.

À l'entrée du parc, près de la grille, se trouvait la loge du garde, et j'aperçus celui-ci fumant tranquillement sa pipe, sur le pas de sa porte.

— Il n'y a rien de tel que de bien débiter, songai-je. Et prenant dans ma poche un mètre dont j'avais fait emplette au bazar, avant mon départ de Paris, je m'accroupis pour prendre la mesure de certaines empreintes de pas que je venais de relever.

— Dites donc, s'écria le garde en me regardant, est-ce que vous êtes aussi un de ces messieurs de la police?

— Vous ne vous trompez pas de beaucoup, lui fis-je en me rengorgeant, heureux d'être pris pour un inspecteur. Ça ne vous fait rien que j'entre dans le parc?

— Oh! rien du tout! répondit-il avec un semblant d'ironie. Il y a déjà plus d'une demi-douzaine de vous autres qui se sont livrés au même petit jeu que vous tout à l'heure.

Et là-dessus il m'ouvrit la grille et je pénétraï dans le parc que je parcourais déjà depuis quelque temps sans que rien fût venu me donner une trace, une piste quelconque à suivre, quand soudain je me trouvai face à face avec une petite vieille, toute boulotte, qui tenait un énorme bull-dog en laisse.

— Ah! mon Dieu! s'écria-t-elle en me voyant. Et qu'est-ce que vous faites ici?

— Je suis venu pour les diamants, lui fis-je avec un sourire.

— Ah! vous êtes policier? Vous devez alors avoir vos papiers sur vous...

— Un détective privé, m'écriai-je, espérant me sortir ainsi d'embarras, n'en porte jamais sur lui...

— Non? reprit la vieille marquise — car c'était elle — eh! bien, les gens qui ne peuvent pas mieux donner leur identité ne sont pas autorisés à se promener dans une propriété. Vous allez rester là jusqu'à ce que je sache qui vous êtes.

Là-dessus, elle appelle le bull-dog en lui disant :

— Turc, tu vas me surveiller ce gaillard-là!

Et, de fait, ce maudit animal s'asseyait devant moi, ne me quitta plus des yeux, tandis que la vieille folle s'éloignait.

À la longue pourtant, il finit par s'habituer à moi et me laissa même le caresser sur la tête.

J'avoue que je fus assez lâche pour profiter de cette faiblesse de sa part, et m'emparant de sa laisse, j'en fis un nœud coulant que je lui glissai au cou et je le suspendis ainsi, à demi asphyxié, au fort grillage qui clôturait le parc.

Puis, le laissant dans les affres d'une cruelle agonie, d'un seul bond je parvins à sauter ce même grillage et pris ma course à travers champs.

Je n'avais pas fait deux cents mètres que mon pied buta contre un lourd objet de fer qui faillit me faire tomber.

M'arrêtant aussitôt, je me baissai pour voir ce que c'était... Une lourde barre de fer! Cette fois j'étais sur la bonne piste... Plus de doute possible! C'était l'instrument dont le voleur s'était servi pour cambrioler chez la marquise.

Il se trouvait tout à côté d'une prise d'eau, et le terrain détrempé me permit de relever des empreintes de gros souliers ferrés.

Je pris quelques notes sur mon carnet au sujet de ces deux découvertes et repris ma course.

J'arrivai bientôt ainsi dans un petit hameau, tout proche de Maintenon, et m'arrêtai pour reprendre haleine. Je mourais de soif et ne voyant pas le moindre cabaret, je me hasardai à frapper à une habitation de modeste apparence, en demandant qu'on voulût bien me donner un verre de cidre, en payant s'entend.

La brave femme à qui je m'adressai me fit entrer et me pria de m'asseoir tandis qu'elle allait tirer un pichet de cidre dans son cellier.

À peine était-elle sortie que mes yeux se portèrent sur une paire de gros souliers ferrés, tout couverts de boue. En comparant leur forme avec celle des empreintes que j'avais relevées, je ne doutai plus que ces lourdes chaussures appartenissent à l'homme qui avait « semé » son levier de fer, au voleur des diamants de la marquise.

Sans attendre le retour de la paysanne, je mis les godillots chacun dans une de mes poches, et reprenant la barre de fer que j'avais emportée avec moi, je repris ma course... J'avais deux pièces à conviction!

En examinant le levier, je pus y lire ces mots, estampés à même le fer :

« Jean-Claude Durand, à Maintenon. »

— Ça, pensai-je, c'est le nom du fabricant. Par lui, j'apprendrai à qui il a vendu cette arme terrible dans les mains d'un cambrioleur.

J'eus tôt fait de gagner Maintenon et là m'enquis de la demeure d'un certain Jean-Claude Durand...

— Ah! le serrurier, me dit-on, et de suite on m'indiqua sa maison.

Entrer dans sa boutique, en coup de vent, et lui demander, tout essoufflé, les mille questions qui se pressaient à la fois sur mes lèvres...

Je gesticulais avec tant d'animation, brandissant mon levier que Jean-Claude Durand, pris de frayeur, ouvrit la porte, et prit sa course dans les rues de Maintenon, en hurlant comme un possédé.

Je n'allais pas lâcher mon homme ainsi, le seul qui pouvait me donner le renseignement indispensable.

À mon tour, je lui donnai la chasse, et j'allais déjà le rejoindre, quand une bande de forcenés se jeta sur moi, et me remit entre les mains de deux gendarmes qui arrivaient au pas gymnastique.

— Que vous dirai-je? reprit mon interlocuteur, après avoir arrêté son récit quelques instants pour s'éponger le front en se remémorant ces incidents. On me boucla au « violon » municipal, et le lendemain je fus confronté avec la marquise de Chancelle qui m'accusait du meurtre de son bull-dog Turc; avec la bonne paysanne qui m'agônissait de sottises pour lui avoir volé les souliers ferrés de son mari, l'employé des eaux de la ville qui, à son tour, se plaignait de ce que je lui avais volé la longue clé de fer qui lui servait à ouvrir et fermer les prises d'eau...

Quant à Jean-Claude Durand, dans sa course folle, il s'était donné une entorse et me rendait responsable de l'accident.

Peu s'en fallut qu'on me traduisit en correctionnelle pour ces méfaits. Fort heureusement tout finit par s'expliquer et j'en fus quitte pour dédommager chacun des plaignants en les désintéressant.

— Mais le comble, voyez-vous, termina mon compagnon de route en se croisant les bras, c'est qu'en reprenant au plus vite mon train, dès que je fus libre, pour revenir à Paris, je pus lire l'entrefilet suivant dans le journal que je venais d'acheter à la gare.

« Nous sommes heureux d'apprendre que les fameux diamants de la marquise de Chancelle, qu'on pensait avoir été volés dans son château de Maintenon, viennent d'être retrouvés. »

« Il ne s'agit nullement d'un vol ainsi qu'on l'avait pensé tout d'abord. »

« La marquise les a découverts dans un coffret où elle les avait mis elle-même par inadvertance, ne s'en souvenant nullement. »

— Ah! non! conclut mon interlocuteur, en descendant de wagon, car nous venions d'arriver à destination. Plus souvent que je m'amuserai de nouveau à faire mon petit Sherlock Holmes!

H. SEVIN.

Les Faits-Divers de la Semaine

(Suite et fin).

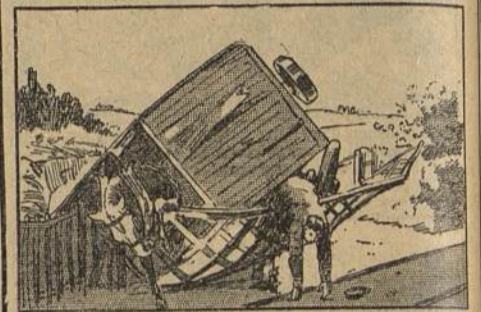
LA FUREUR DE L'ESPAGNOL. — Une scène de sauvagerie se perpétua, pendant la nuit, dans une maison de la rue de la Comédie.

Assaillie chez elle par un jeune Espagnol, qui la menaçait de son couteau catalan, une femme se jeta par la fenêtre dans la rue, criant : « Au secours ! »

Des marins passaient : l'un d'eux bondit sur l'Espagnol, mais celui-ci, avec une fureur indescriptible, lui planta à plusieurs reprises son arme dans l'abdomen.

Pendant abondamment son sang par neuf plaies béantes, l'infortuné marin s'affaissa sur le sol.

Le meurtrier fut arrêté, tandis que la victime était transportée à l'hôpital maritime dans un état très grave. CHERBOURG.

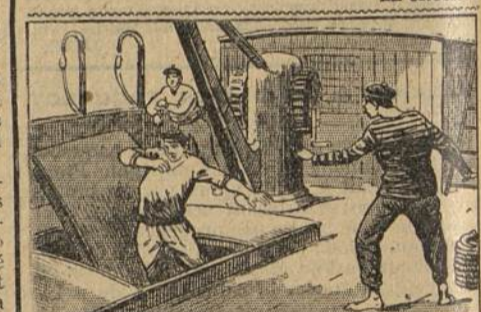


EFFROYABLE ACCIDENT. — Un cultivateur stationnant avec sa machine à battre, aidée d'un cheval, près du passage à niveau de Plounevez. Le sifflet d'un train fit peur au cheval, qui, s'emballant, partit au galop, entraînant son propriétaire. L'animal se jeta sur la barrière contre laquelle il se tua. La machine intrépidement en miettes. Le cultivateur fut coupé en deux par la barrière à la hauteur du bassin. QUIMPER.

MEURTRIER DE SA FEMME. — Un homme âgé de 61 ans, cultivateur et conseiller municipal, qui soupçonnait sa femme d'avoir des relations avec un domestique, lui tira un coup de fusil. La victime, atteinte au pignon gauche, a succombé presque aussitôt. Le parquet s'est transporté sur les lieux du crime; l'assassin a été arrêté. PONT-L'ÉVÊQUE.



ÉMOUVANT SAUVETAGE. — En se baignant seul, malgré de fortes lames, un enfant de 12 ans perdit pied et fut entraîné. Mme Besson, maîtresse-nageuse se jeta toute habillée à la mer et rejoignit l'enfant. Celui-ci la prit par le cou et la nageuse fut sur le point d'être engloutie, d'autant plus que, très malade, elle n'avait pas la force de résister. Elle finit cependant par se dégager et put ramener le petit imprudent sur la plage. LE CROISIC.



TOMBÉ DANS LA CALE. — À bord d'un vapeur anglais, une fois le déchargement terminé, un marin plaça des pannes quand l'un d'eux, mal assujéti, céda sous la pression de ses pieds, fit basculer et précipita à fond de cale. A ses cris des camarades accoururent. Ses blessures ont nécessité son transport à l'hôpital. NANTES.

TUÉ PAR L'ÉMOTION. — Un marchand boucher de Combon (Eure), succombait subitement. Le bruit ayant couru qu'il était mort à la suite d'une discussion survenue entre lui et son domestique, le parquet se rendit à Combon, afin d'interroger le domestique. Pendant cet interrogatoire, ce dernier, en proie à une violente émotion, tomba en syncope. Tous les soins prodigués ne parvinrent pas à le faire revenir à lui. On craint qu'il ne succombe. Le médecin légiste a déclaré que le défunt était mort par suite d'une congestion et qu'il n'y avait aucune cause criminelle dans ses décès. BERNAY.



BLESSÉE PAR SON FILS. — Armé d'une carabine, un gamin de 9 ans s'amusa à tirer. Sa mère l'ayant appelé il se retourna brusquement sans cesser d'épanouir. Mais le coup partit et la charge atteignit la mère en plein visage. La pauvre femme a été grièvement blessée. AUDIERNE.

Une avalanche de pierres

Par suite d'un orage terrible qui a éclaté sur la région montagneuse de l'Isère, les hameaux de Sciaux et de Villelonge, de la commune de Chantelouve, ont été ensevelis sous des monceaux de terre et de pierre. C'est le torrent des Adrets qui causa le désastre.

Les habitants ont eu juste le temps de s'enfuir de leurs maisons, ayant été mis en éveil par le bruit d'enfer que faisait l'avalanche descendant les pentes abruptes de la montagne. Seule Mme Faure, femme du cantonnier, fut emprisonnée chez elle. Elle allait être asphyxiée par le limon qui avait pénétré dans son habitation, et dont elle ne put se défendre qu'en montant sur son lit. On eut beaucoup de peine à la dégager à l'aide d'échelles et de planches.

Les portes et fenêtres des maisons ont été défoncées par la violence du torrent. La boue a envahi les maisons jusqu'à plus d'un mètre de hauteur. Les champs sont ensevelis sous un épais manteau de boue et de graviers. Les récoltes de l'année, placées dans les remises, sont anéanties; le bétail a péri, asphyxié dans les écuries.

Chez un propriétaire, par exemple, plus de 80 animaux ont succombé. C'est la ruine pour tous les habitants des hameaux sinistrés; mais il est encore impossible d'évaluer les dégâts, qui sont très importants. Un détachement du 4^e génie s'est rendu sur les lieux pour rétablir la circulation sur la route du col d'Ornon, coupée sur une longueur de 4 kilomètres.

Il est à remarquer que le torrent de Palles, que redoutaient toujours les habitants de Chantelouve et dans le lit duquel des travaux de protection avaient été faits par l'administration forestière et inaugurés l'an dernier, n'a occasionné aucun dégât.

A quelques kilomètres de là, à Bourg-d'Oisans, le torrent de Saint-Antoine a failli balayer le haut de la ville. Celle-ci n'a dû son salut qu'à ce fait qu'un énorme bloc de rocher s'est placé contre la berge à l'endroit où la digue pouvait être emportée; le torrent a été ainsi détourné vers des marais et les dégâts sont purement matériels.

Civilisation allemande

Il y a quelque temps, un lieutenant prussien était condamné par le conseil de guerre à deux mois de prison pour avoir, au cours d'une altercation, blessé un civil de vingt coups de sabre. Sa peine fut ensuite commuée en celle de quarante-trois jours d'arrêts simples.

Aujourd'hui on apprend que l'empereur vient à son tour de la réduire à quatorze jours d'arrêts.

Cette mesure de grâce du souverain, écrit le libéral « Courrier de la Bourse », est absolument incompréhensible. Cela donne l'impression que dans notre état constitutionnel, l'honneur et la vie d'un civil sont sans valeur lorsqu'ils sont menacés par des officiers, cette caste supérieure de l'Allemagne prussianisée.

C'est sur celui qui a proposé à l'empereur cette mesure de grâce que retombe toute la lourde responsabilité de l'irritation qu'elle doit provoquer.

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert, et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

PUISSANCE et Autorité sur tous Individus, par le magnétisme et l'hypnotisme. On obtient obéissance et exécution des ordres de près comme de loin. Brochure Gratia. Ec. à Tenor, 90, rue des Boulets, Paris.

APIL détruit pour toujours la racine des POILS et duvets, sans douleur en 15 J. Repousse immo. M'lolet, chimis.-parfumeur, envoie gratis notice, catalog. et un échant. 2, r. Amelot, Paris

Concours n° 44 (6 Séries)

Le Bas de laine du Père Gourju

CINQUIÈME SÉRIE

Le père Gourju est un vieil avaré qui thésaurise; il en forme chaque semaine ses petites et ses grosses économies dans un vieux bas de laine et il inscrit sur sa grosse écriture sur les vieux feuillets d'un carnet le montant de sa fortune. Mais comme il a peur des indiscrets et des voleurs, les indications portées sur son carnet semblent insignifiantes et incohérentes. Pourtant je dois vous dire, chers amis lecteurs et lecteurs, que nous avons découvert le truc du vieux grigou.

AMERICA Fabrication de premier ordre absolument garantie.

BICYCLETTE DE ROUTE Garantie solide, légère et élégante. Superbe Machine spécialement construite pour l'usage journalier et le grand Tourisme.

PRIX NET: 196 FRANCS Payables à raison de 7 fr. PAR MOIS

28 MOIS DE CREDIT



FURNITURE IMMÉDIATE RIEN A PAYER D'AVANCE

Emballage Gratis

Indiquer si on désire un grand, un moyen ou un petit cadre.

Faculté de retour en cas de non-convenance

PRINCIPAUX AVANTAGES ROUE LIBRE "EADIE" VÉRITABLE à 2 rangées de billes. DEUX FREINS: l de sûreté sur roue avant; l sur jante arrière, licence Bowden. CHAÎNE SUPÉRIEURE, Acier spécial, au pas de 12-7, licence Bowden. PNEUMATIQUES, Fabrication "LONG FILS" 1^{RE} MARQUE

NOTA. - Nos machines sont livrées indifféremment avec grand cadre pour entre-jambe de 83 à 96 cm, cadre moyen pour entre-jambe de 77 à 90 cm ou petit cadre pour entre-jambe de 72 à 85 cm. - Prière à nos souscripteurs de bien vouloir nous indiquer le cadre qu'ils désirent. Saut avis contraire, nous les livrons avec guidon relevé et multiplication 50/50 qui sont usuellement adoptés. - La même bicyclette, modèle pour dame, 14 francs en plus.

97 BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné, déclare acheter à la Maison GIRARD & BOITTE, à Paris, la Bicyclette AMERICA, comme détaillé ci-dessus, aux conditions énoncées, d'est-à-dire 7 francs après réception et paiements mensuels de 7 francs jusqu'à complète liquidation de la somme de 196 francs, prix total.

Fait à _____ le _____ 191__

Nom et Prénoms _____
 Profession ou Qualité _____
 Domicile _____
 Département _____
 Gare de chemin de fer _____

Prière de remplir le présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de : **GIRARD & BOITTE** 46, Rue de l'Échiquier, 46, PARIS (X^e Arr^t).

GRATIS ET FRANCO! Demandez, suivant vos goûts et vos désirs, les CATALOGUES ILLUSTRÉS spéciaux pour chaque article: PHONOGRAPHS, APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES, SERVICES DE TABLE, ORFÈVRES D'ARGENT, SUSPENSIONS, GARNITURES DE CHEMINÉE, MONTRES DE PRÉCISION, ARMES ET FUSILS DE CHASSE, INSTRUMENTS DE MUSIQUE, JUMELLES, ARTICLES DE VOYAGE, FOURRURES, MACHINES À COUDRE, etc., etc. **A tout le monde: UN A DEUX ANS DE CRÉDIT.**

Prenez une lettre de chaque mot inscrit (la première, la seconde ou la troisième, je ne sais laquelle mais toujours la même), vous formerez un nombre qui sera celui de la somme contenue

Dans la 1^{re} série en pièces de 0, 50
 2^e — — — 1
 3^e — — — 2
 4^e — — — 3
 5^e — — — en or
 6^e — — — en monnaie de billon.

Voici un exemple pour faire mieux comprendre: supposons que sur la feuille soient inscrits: acre oiseau anneau équerre

Le nombre à trouver seraitcing.
 Ce concours aura six séries.
 Lorsque paraîtra la sixième série, nous vous indiquerons la date à laquelle vous devrez nous envoyer ensemble les six réponses.
 Tout envoi partiel sera éliminé d'office. Les six solutions devront être adressées à M. Lecoq, 75, rue Dareau, Paris. Prière de n'y joindre ni timbres ni mandats.
 Tous envois recommandés ou insuffisamment affranchis seront rigoureusement refusés.
 Indiquer nettement sur l'enveloppe le nom et le numéro du concours.

INFAILLIBLE ET SERIEUX
 Pour soumettre, même à distance, une person. au caprice de votre talent, demandez à J. STEFAN, Boulev. St-Marcel, 72, Paris, son livre Forces Inconnues. GRATIS

J'ENVOIE discrètement Catalogue, Articles spéciaux, usage intime, Hommes, Dames et six beaux échantillons pour 1 franc. Envoi recom. 45 cent. en plus. M^{me} L. BADOR, 19, rue Bichat, Paris.

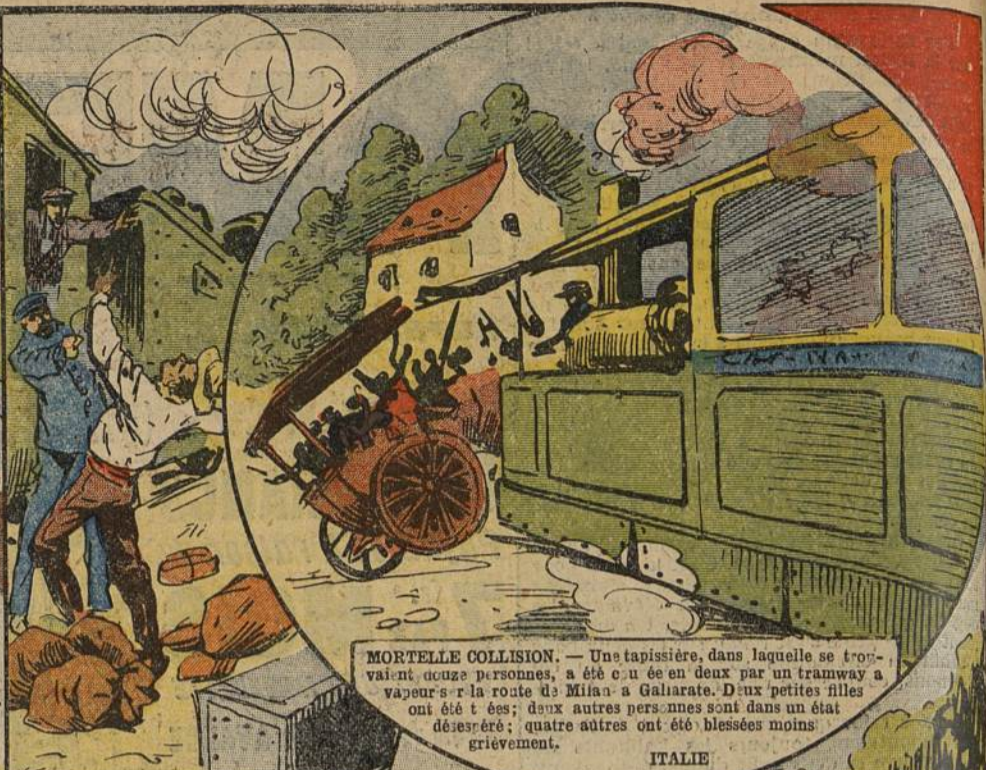
Prix des Abonnements:
 FRANCE: 6 francs par an — ÉTRANGER: 8 francs par an
 Les Abonnés reçoivent comme Prime gratuite
 L'AUBERGE ROUGE DE PEYRABEILLE
 Ouvrage d'une valeur de 5 francs. Joindre 0 50^c pour recevoir franco à domicile
 Adresser les demandes: 75, rue Dareau, Paris.

BON N° 5 CONCOURS N° 44 LE BAS DE LAINE DU PÈRE GOURJU BON N° 5
 Conserver ce bon et nous le retourner à la date que nous indiquerons.

Nous publierons dans notre prochain numéro la suite de notre 43^e concours **OU SONT-ILS ?**



UNE TERRIBLE CHUTE. — Les deux chevaux d'une voiture de livraison s'étant emballés allèrent se jeter sur la balustrade en pierre de l'avenue Camotens et tombèrent sur le premier palier de l'escalier. Le cochon avait pu sauter de son siège. La voiture demeura suspendue dans le vide; mais dans le choc, elle avait renversé une voiture de quatre saisons; le marchand fut blessé. **PARIS.**



MORTELE COLLISION. — Une tapissière, dans laquelle se trouvaient douze personnes, a été coupée en deux par un tramway à vapeur sur la route de Milan à Gallarate. Deux petites filles ont été tuées; deux autres personnes sont dans un état désespéré; quatre autres ont été blessées moins grièvement. **ITALIE.**



TRAGIQUE PROMENADE EN MER. — Quatre employés de la Deutsche Bank faisaient un matin, une promenade en voilier, sur le lac de Muggel, quand, tout à coup, le vent violent ayant renversé la légère embarcation, les jeunes gens tombèrent à l'eau. Trois se sont noyés. **ALLEMAGNE.**

MALFAITEUR CHATIÉ. — Un train a été arrêté à Kansas City Pacific, par un brigand qui réussit à s'emparer des sacs postaux et à voler de nombreux voyageurs, après avoir bâillonné plusieurs employés du train. Mais, attaqué par le conducteur du train, au cours de la lutte qui s'ensuivit, le voleur fut tué. **ÉTATS-UNIS.**



UN ESSAI MALENCONTEUX. — Pour essayer des cartouches de dynamite, un carrier en attacha une, avec un jonc de ligne à pêche, à la rampe en fer de l'escalier du pont sur la Marne. La cartouche explosa. Avec elle disparut une partie de l'escalier. Bien entendu, le carrier sera poursuivi. **LA FERTE-SOUS-JOUARRE.**



DEVOUEMENT MATERNEL. — Le fils du garde-barrière d'un passage à niveau s'amusa sur la voie, lorsqu'un train arriva tout à coup. Il n'était plus qu'à quelques mètres de l'enfant, quand sa mère s'élança sur la voie pour l'arracher à la mort. Elle saisit son fils, mais n'eut pas le temps de sortir des rails et le train écrasa la mère et son fils. **RENNES.**

UN CHIEN INCENDIAIRE. — A Pontevedra une fabrique de feux d'artifices a sauté. C'est un chien qui, en mordant la cartouche d'une fusée volante, a provoqué l'explosion. L'édifice ne forme plus qu'un monceau de débris. L'artificier, sa femme et cinq autres personnes sont dangereusement blessés. **ESPAGNE.**



CHUTE DANS LA MONTAGNE. — Deux lieutenants des troupes suisses de montagne ont fait une chute en descendant du Scopi. Ils sont restés trois heures environ sans connaissance. Enfin l'un réussit à se traîner jusqu'à Santa-Maria. Une colonne de secours partit à la recherche du second auprès duquel elle arriva au bout de trois heures. **SUISSE.**



LA VOITURE D'UN ENFANT A VERSE. — Les mules attelées à une voiture dans laquelle l'enfant Don Jaime revenait d'une promenade à Pasajés, ayant été effrayées par le passage d'un train et s'étant emballées, la voiture versa dans le fossé de la route où sa fêche se brisa. L'enfant est sain et sauf. **ESPAGNE.**



EXPLOSION DANS UNE USINE. — Un terrible accident est survenu aux ateliers des Chemins de Fer Fédéraux, à Yverdon. Une cloche à acétylène a fait explosion. Le contremaître a été littéralement décapité et un ouvrier a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré. **SUISSE.**



SURPRISE PAR LA MERÉE. — Une actrice anglaise, s'étant attardée au bain, fut surprise par la marée à Saint-Margarets. Elle grimpa sur un rocher assez élevé et appela du secours. Mais elle perdit l'équilibre, tomba, s'accrocha à une arête du rocher et finalement disparut. A ce moment arrivaient des sauveteurs qui purent la retrouver et la ramener à terre. **ANGLETERRE.**



LE HARA-KIRI. — Un hôtelier, ne voyant pas descendre un de ses locataires, garçon de café prévint le commissaire. La porte fut enfoncée. Le locataire était étendu sans vie sur son lit, inondé de sang. Suivant l'exemple des Japonais, le malheureux s'était ouvert le ventre avec un couteau de boucher qui gisait sur la descente de lit. **PARIS.**